



PLAN STRATÉGIQUE

RÉORGANISATION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

PRÉSENTATION AUX MEMBRES DU SERVICE

Préparé par : John Thompson, Directeur

*Validé par :
Gilles La Madeleine, t.p.i., MBA., CFO.
Directeur Incendie Beloeil
Juin 2010*



Sommaire

INTRODUCTION.....	2
PRÉSENTATION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE.....	2
La mission	6
La vision	6
Les valeurs de gestion	7
OBJECTIF NO. 1 : LA PRÉVENTION.....	7
La réglementation.....	8
L'inspection périodique des risques plus élevés.....	9
La vérification du fonctionnement d'avertisseurs de fumée.....	13
L'éducation du public	15
<i>OBJECTIF NO. 2 : L'INTERVENTION D'URGENCE DES RISQUES FAIBLES ET MOYENS</i>	<i>17</i>
Force de frappe	17
Le service à la clientèle en matière d'opération.....	19
1&2 le délai d'intervention et personnel d'intervention	19
La structure actuelle	22
Nouvelle structure	23
Personnel d'intervention	24
Voici un aperçu des principaux rôles et responsabilités du chef aux opérations de chaque équipe de travail.....	27
La formation du personnel et leur entraînement	30
Les débits d'eau nécessaire.....	31
Les équipements et véhicules d'intervention.....	33

OBJECTIF NO. 3 : L'INTERVENTION D'URGENCE DES RISQUES ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS.....	35
Force de frappe	35
OBJECTIF NO. 4 : MESURES D'AUTOPROTECTION.....	37
Compenser d'éventuelles lacunes en intervention contre l'incendie par des mesures adaptées d'autoprotection.	37
OBJECTIF NO. 5 : LES AUTRES SINISTRES	38
Dans les cas des autres risques de sinistres susceptibles de nécessiter l'utilisation des ressources affectées à la sécurité incendie, planifier l'organisation des secours.....	38
Sauvetage nautique	38
Désincarcération	39
OBJECTIF NO.6 : MAXIMISER L'UTILISATION DES RESSOURCES CONSACRÉES À LA SÉCURITÉ INCENDIE	40
OBJECTIF NO.7 : PRIVILÉGIER LE RECOURS À PALIER SUPRA MUNICIPAL DES MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ (MRC) POUR L'ORGANISATION OU LA GESTION DE CERTAINES FONCTIONS RELIÉES À LA SÉCURITÉ INCENDIE.	40
OBJECTIF NO.8 : PLANIFIER LA SÉCURITÉ INCENDIE DANS LE SOUCI D'EN ARRIMER LES RESSOURCES ET LES ORGANISATIONS AVEC LES AUTRES STRUCTURES VOUÉES À LA SÉCURITÉ DU PUBLIC, QUE CE SOIT EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ CIVILE, D'ORGANISATION DES SECOURS, DE SERVICES PRÉ HOSPITALIERS D'URGENCE OU DE SERVICES POLICIERS.	40
CONCLUSION	41

INTRODUCTION

Nous aimerions par la présente vous présenter un plan stratégique pour le Service de sécurité incendie de la **Ville d’Otterburn Park**. Après une brève description du service, nous vous présentons la mission et les enjeux, les orientations et les objectifs généraux et opérationnels qui devront être développés afin de mettre en place une structure de services professionnels et polyvalents. L’objectif principal étant de répondre aux besoins ainsi qu’aux risques qui sont à protéger sur le territoire.

De plus, ce plan est basé sur la Loi en sécurité incendie, les orientations ministérielles, les diverses normes, les règles de l’art et de bonnes pratiques régissant la profession. Nous croyons que sans être exhaustif, il fournira un cadre adéquat pour répondre aux questions importantes en matière de réorganisation du service, en plus de répondre aux attentes de la population en matière de sécurité incendie au cœur même des préoccupations d’un tel service.

Les annexes seront plus précises en présentant des tableaux comparatifs, un organigramme fonctionnel, ainsi que les actions qui devront faire l’objet de la réorganisation.

Je citerai Joseph Nye qui déclara un jour que :

« La sécurité c’est comme l’oxygène, tant qu’il y en a, on ne le remarque pas. Quant on en manque, tous les autres problèmes deviennent secondaires. »

PRÉSENTATION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

La Ville d’Otterburn Park possède une organisation composée de pompiers à temps partiels. **Ses effectifs se composent comme suit : un directeur, un chef des opérations ainsi qu’un préventionniste qui sont tous à temps partiel, six lieutenants dont deux par intérim et 20 pompiers à temps partiel ce qui constitue la brigade d’intervention d’urgence.**

Le personnel pompier et officier de première ligne travaille sur une équipe sur le quart de jour et une équipe sur le quart de soir. De plus, l’ensemble des effectifs peut également être rappelé lorsque cette première équipe d’intervention ne peut suffire à la tâche. Le personnel cadre est aussi sur appel lors des interventions.

La Ville possède une caserne sur son territoire. De plus, elle possède deux autopompes, une unité d’urgence, un véhicule pour le transport de l’équipe nautique ainsi que son équipement et un véhicule léger de transport de troupes.

Son budget annuel est de \$400 274*, dans lequel sont inclus les sommes particulières d'entretien pour son parc roulant de véhicules ainsi que tous les autres coûts reliés au maintien et à l'entretien de sa caserne. Les **crédits** alloués à la direction de la prévention des incendies **représentent 4,8% du budget municipal** et **plus de 55%** des crédits alloués sont consacrés à la charge salariale de ses employés.

La municipalité bénéficie d'une cote en matière de protection incendie selon la grille du Groupement Technique des Assureurs. Au niveau **résidentiel de 4 sur 5** ce qui devrait être amélioré dès que les mesures indiquées au plan ci-joint seront mises en œuvre et **de 6 sur 10 au niveau commercial et industriel**. Bien qu'une étude soit nécessaire par le bureau des assureurs du Canada à la charge de la municipalité je vous recommanderai de faire refaire l'étude qui date de **1994** dès que les mesures édictées dans ce document seront pour la plupart mis en œuvre.

Les bénéfices pour les citoyens d'une telle mise à jour seront d'une réduction **10% de la prime d'assurance pour chaque amélioration de 1 sur la cote**.

Exemple si la cote s'améliore de 4 sur 5 à 3 sur 5 les citoyens bénéficieront d'une réduction de leurs primes d'assurance de 10 % ce qui n'est pas négligeable.

***Tiré du MAMROT Dépenses de services municipaux budget 2009**

L'intervention du service

Le service d'incendie travaille actuellement sous deux grands volets ce qui lui permet de catégoriser ses interventions en prévention et en urgence.

Les interventions de prévention sont relativement disparates. Le nombre d'intervention en prévention tourne autour de 30 activités par année en moyenne depuis les trois dernières années. Le nombre d'activités sera en hausse dans les années à venir vu l'embauche d'un préventionniste à la fin de l'année 2009.

L'inspection systématique des risques les plus élevés tels que les risques institutionnels ainsi que les risques commerciaux n'est pas effectuée. Nous reviendrons aux solutions à privilégier un peu plus loin dans le document.

Le nombre d'interventions d'urgence effectuées par le service annuellement, en tenant compte de l'historique des trois dernières années, tourne autour de 100 interventions. Enfin pour ne cibler que l'année 2009, le nombre d'interventions fut **86 demandes d'aide** de toutes sortes.

Ces interventions sont variées, allant du feu de bâtiment au sauvetage nautique en passant par la panoplie d'interventions pour assistance aux citoyens et système de détection et d'alarme en fonction.

Il m'apparaît important de mieux catégoriser l'information recueillie lors de ces interventions afin de fixer les objectifs d'intervention future. De plus, l'information bien catégorisée permet l'établissement d'indicateurs de performance et la confection et le maintien à jour de tableaux de bord de gestion.

Il m'apparaît important de souligner qu'un rapport d'activité du service doit être déposé annuellement au conseil municipal et par voie de résolution, transmise au ministre de la Sécurité publique, tel que prévu à l'article 35 des lois refondues du Québec S 3,4.

L'établissement de calibrage et de mesure permet de comparer les performances de notre service au reste du Québec voire même du Canada mais par surcroît, permet d'en mesurer l'efficacité.

Au chapitre des interventions d'urgence, pour revenir sur le constat de 2009, il y a eu plus de 86 appels d'urgence dont :

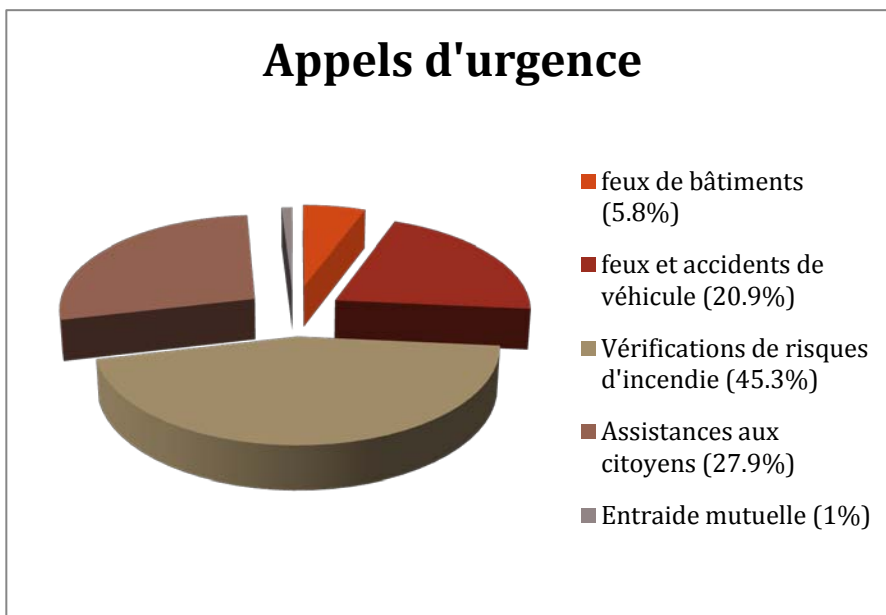
- Près de 5.8% sont des incendies de bâtiments, soit 5;
- Plus de 20.9 % pour des feux et accidents de véhicules, soit 18;
- 27.9% de demandes d'assistance, soit 24;
- Le reste, représente 45.3% pour des demandes de vérification et risques d'incendie, soit 39 sorties.

Je me permets de vous faire remarquer la situation actuelle à Otterburn Park entre autres le rappel de pompiers durant les jours de la semaine compte tenu du manque d'effectif sur cette période de la journée. Cette situation devient très coûteuse et pourtant il y a une solution très avantageuse que nous devons considérer dans notre structure d'intervention.

C'est à cet égard, que la garde externe devient intéressante pour le moment présent et pour l'avenir avec l'adoption du schéma qui selon la Loi, nous exigera une force de frappe sur les risques faibles de 10 pompiers. Pour cette réalisation, le multi caserne avec les villes avoisinantes nous permettra de rencontrer ces règles. Je reviendrai sur cette situation dans le prochain chapitre *L'intervention d'urgence (délai d'intervention)*.

Cependant, en se référant au tableau qui suit, moins de 35% de nos appels d'urgence requièrent une telle répartition.

Nous verrons à instituer, avec les villes avoisinantes, un fonctionnement efficace nous permettant de rencontrer ces règles. Nous devons également en discuter avec nos représentants syndicaux.



Bref aperçu démographique de la population d'Otterburn Park

Selon le **décret 1334-2009** publié par « La Gazette officielle » du 20 janvier 2010 basé sur des estimations au 1^{er} juillet 2009 par l'institut de la statistique du Québec la population est de **8643 habitants**.

Et se caractérise comme suit selon les profils des communautés tirés du recensement de 2006 par Statistique Canada et calculé selon une population totale de **8460 habitants** :

Caractéristique selon l'âge	Total	% de la population
0 à 15 ans	2005	24 %
15 à 30 ans	1370	16%
30 à 65 ans	4450	53%
65 et plus	635	7%

Caractéristique de la famille	Total	% selon la population
Nombre total des familles de recensement	2495	74%
Nombre total de logements privés occupés par des résidents habituels	3090	
Valeur moyenne des logements possédés \$	196 537\$	
Langue maternelle	7595 français	90%
	585 anglais	7%
	205 autres	3%
Population active occupée de 15 ans et plus	4515	53%
Travail à domicile	325	7%
Travail en dehors du Canada	10	.02%
Sans adresse de travail fixe	390	9%
Lieu habituel de travail	3785	84%
Travail dans la municipalité	195	5%
Travail dans une autre municipalité	3590	95%
Mode de transport pour le travail	Automobile	87%
	Transport en commun ou autre	13%

En 2010, le service d'incendie d'Otterburn Park va entreprendre une série de réformes dans son fonctionnement afin de le moderniser. Il faut préciser que les actions qui seront entreprises par les gestionnaires présents seront inspirées des orientations du ministre pour guider leurs décisions. Nous allons mettre sur pied un service qui s'approche des règles de bonnes pratiques.

Nous devons articuler nos activités autour des règles qu'établit la Loi en sécurité incendie.

Plus de **huit objectifs** orientent désormais nos organisations. Ils se catégorisent en trois grandes familles :

- L'analyse du risque d'un territoire donné;
- La prévention qui devrait être en amont de toute intervention;
- L'intervention d'urgence.

Pour nous aider à déterminer le niveau de service, il nous faut faire appel aux orientations ministérielles découlant de la loi.

L'analyse du risque doit principalement reposer sur un recensement des risques, une bonne évaluation et se terminer par un classement qui doit être mis à jour périodiquement. Chacun des risques recensés doit être analysé par deux principaux facteurs, la gravité et la probabilité qu'un événement se produise.

Évidemment, il convient de reconnaître qu'au Québec le taux d'incendie par 1000 bâtiments et les pertes par 1000\$ de richesse foncière uniformisée dans les municipalités sont les suivantes :

Usage	Incendie /1000 Bâtiments		Pertes / 1000 \$ RFU Richesse foncière uniformisée	
	Au Québec	À Otterburn	Au Québec	À Otterburn
Résidentiel	3,08	2.50	1,08\$	**
Institutionnel	11,66	0	0,88\$	0
Commercial	15,78	0	3,49\$	0
Industriel	41,68	0	5,49\$	0

A Otterburn Park le RFU en 2009 était de 673 540 392\$ *

***Tiré du MAMROT**

** À Otterburn Park les pertes matérielles n'étaient pas compilées ce qui devra faire l'objet d'une correction dans notre réorganisation.

La mission

La mission du service de sécurité incendie s'inscrit dans les responsabilités dévolues à une municipalité en matière de protection de ses citoyens. Les principaux objets sont :

« Assurer à la collectivité du territoire de la Ville d'Otterburn Park, la protection des personnes et des biens contre les incendies de toute nature ainsi que l'organisation des sauvetages lors de sinistres, l'organisation de secours aux victimes d'accidents, des secours à la personne sinistrée ainsi que leur évacuation d'urgence. Assurer la protection de leur vie, de leur santé ainsi que celle de leur patrimoine.

Prévenir des sinistres et des catastrophes par élaboration du schéma de risques d'incendie et des autres sinistres, par l'information, la formation, l'élaboration et l'application des règlements municipaux. Rechercher le point d'origine, des causes probables et des circonstances d'un incendie».*

*Tiré de l'article 36 de la loi en sécurité incendie du Québec S, 3.4

La vision

Le citoyen étant au cœur de nos préoccupations, il nous faut assurer sa protection en favorisant le sentiment de sécurité nécessaire à son épanouissement. La vision du service de sécurité incendie peut se traduire ainsi :

Contribuer au développement durable, économique et social des Otterburnois par la mise en œuvre d'une réglementation appropriée, de programmes de support à la population en temps de crise et des programmes d'éducation du public et d'inspections continues.

Le Service de sécurité incendie offre une gamme variée de services à la population qu'il dessert. Tenant compte de la Loi en sécurité incendie et du guide des opérations destiné aux services de sécurité incendie contenant les exigences minimales identifiées par le ministère de la Sécurité publique, nous serons en mesure de répondre spécifiquement aux attentes suivantes :

- Feux de bâtiments de tous genres
- Les feux d'automobiles
- Les accidents d'automobiles avec blessés
- La désincarcération*
- Les sauvetages nautiques

- Participation aux interventions de matières dangereuses
- Fuites de gaz
- Recherche et cause des incendies

**Nous aurons à effectuer l'achat de certains équipements*

Une multitude d'autres services d'urgence sont offerts. La liste qui précède est à titre indicatif seulement.

Cependant, j'ai l'intention d'élaborer à travers des comités mixtes, entre autres de stratégies et tactiques qui aura pour mandat de définir le niveau d'intervention que le service entend rendre disponible à la population. Ce comité encadrera le travail des troupes en élaborant des objectifs soutenus par des directives administratives et ou des lignes directives d'opérations normalisées.



Les valeurs de gestion

Dans l'atteinte de ses objectifs, le service de sécurité incendie et ses multiples facettes visent l'excellence par le souci constant de la qualité du service à la clientèle. Le personnel tant pompier qu'officier est à l'écoute des besoins de cette clientèle. Les gestionnaires du service de sécurité incendie reconnaissent la contribution du personnel qui assume un rôle de premier plan voire même stratégique, essentiel afin d'atteindre l'excellence recherchée.

Il faut sans aucun doute que chaque membre du service soit partie prenante des actions quotidiennes, guidé par des valeurs de gestion partagées par tous et chacun, formant une organisation caractérisée par un esprit de corps, de solidarité, d'ouverture d'esprit et de respect mutuel. La créativité et l'imagination seront des qualités qui doivent être mises en valeur par l'organisation toute entière. Les sens profonds de fierté et d'appartenance feront en sorte que le sens du civisme règnera pendant que les valeurs suivantes primeront :

- La reconnaissance de la primauté du citoyen;
- L'importance de la personne, en reconnaissance du rôle stratégique que les pompiers ont à jouer envers la population et une compassion indéfectible en temps de crise envers cette dernière;
- Un haut degré de fidélité des troupes envers les officiers;
- L'encouragement pour la contribution de chaque membre du service d'incendie à l'innovation, à l'expérimentation et au développement de nouvelles méthodes de travail susceptibles d'accroître l'efficacité et l'efficience.

En quelque sorte, une gestion proactive axée sur l'atteinte des objectifs transformés en résultats attendus.

OBJECTIF NO. 1 : LA PRÉVENTION

Étant donné l'efficacité éprouvée que représente l'application de mesures préventives dans une municipalité il est approprié de faire reposer la protection des citoyens et de leur patrimoine sur une approche éprouvée, c'est-à-dire la mise en place de mesures préventives appropriées.

Il m'apparaît important de débiter par la révision de notre réglementation en sécurité incendie qui devra prévoir l'adoption de codes et de normes généralement reconnus.

Sous un deuxième volet, l'inspection périodique des risques plus élevés doit être effectuée par du personnel qualifié dans le but d'aider et de sensibiliser la population. Nous devons prévoir les fréquences d'inspection, déterminer les modalités et la méthodologie d'inspection et prévoir une réponse appropriée aux plaintes du public.

Un troisième volet doit également être revu, il s'agira de mettre en place un programme visant la vérification systématique des avertisseurs de fumée dans le secteur résidentiel.

Un quatrième volet, l'éducation du public qui visera principalement à une programmation d'activités de sensibilisation du public en matière de sécurité incendie incluant l'ensemble de la problématique du suivi des exercices d'évacuation.



La réglementation

Voici un bref aperçu de l'historique de notre premier volet, la réglementation.

Actuellement, la réglementation pour le Service de sécurité incendie d'Otterburn Park est la suivante :

Plusieurs règlements ont été adoptés depuis 1963 pour le service des incendies et qui ont tous été abrogés le 1^{er} octobre 2001 par le règlement 409.

Suite à la constitution de la Régie intermunicipale de police Richelieu-St-Laurent dont la Ville d'Otterburn Park est membre, il y a eu lieu d'amender divers règlements municipaux de la Ville concernant le service de la sécurité publique et le corps de police de la Ville d'Otterburn Park afin de les rendre conformes à cette réorganisation et aux changements administratifs, le tout en conformité avec la Loi sur les cités et villes.

Les règlements abrogés sont :

- a) No.175 intitulé «Règlement concernant la protection des incendies et l'inspection des bâtiments».
- b) No.191 intitulé « Règlement concernant les pompiers volontaires».
- c) No.279 intitulé «Règlement rendant obligatoire l'installation de détecteurs de fumée dans les constructions dans la municipalité».
- d) No. 279-1 intitulé « Règlement amendant le règlement no. 279 ayant pour titre "Règlement rendant obligatoire l'installation de détecteurs de fumée dans les constructions dans la municipalité"».
- e) No.323 intitulé «Règlement pour amender le règlement no.175 concernant la prévention des incendies».
- f) No.323-1 intitulé «Règlement pour amender le règlement no.175 concernant la prévention des incendies dans le but de modifier les amendes».

Plusieurs articles du règlement no.409 sont amendés seulement pour remplacer les mots « chef des incendies » par « le directeur du service de la protection contre les incendies» et pour abroger les mots «direction sécurité publique». L'article 11 est aussi incorporé au texte du règlement no. 394 qui expliquent les responsabilités du personnel du service.

Le règlement no. 329 «rend obligatoire l'installation de détecteurs de fumée dans les logements dans la Ville d'Otterburn Park» et abroge le règlement no. 279.

Le règlement no. 352-2 abrogeant et remplaçant les règlements no. 352 et 352-1 concernant «le ramonage des cheminées».

Le règlement no.376-2 «autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale avec Mont-Saint-Hilaire relative à l'utilisation de bouches incendies» principalement pour la déserte en eau du chemin Ozias-Leduc.

Le règlement no.394 amendé par le 394-1 «concernant le maintien et l'organisation du service de protection contre les incendies» et qui est présentement amendé par le règlement no.409.

Le règlement no.399-15 «établit la politique de tarification des services municipaux 2010» sera révisé plus loin dans ce document et il y aura des ajustements aux frais visant à prévenir ou circonscrire les feux de véhicules pour les non-résidents.

But recherché :

L'analyse des règlements 394, 394-1 et 409 nous permettent de constater qu'une révision s'impose. Il est à noter que plusieurs articles du 394 chevauchent de façon évidente la Loi S3, 4 portant sur la sécurité incendie du Québec.

Il y a également dans ce même règlement, l'article 5 portant sur les critères d'embauches qui auraient à mon avis lieu d'enlever afin qu'ils soient plutôt spécifiés lors de nos embauches comme critères de sélection.

En ce qui a trait à l'article 6 portant sur le fonctionnement du service, la plupart des sous articles énumérés chevauchent également la Loi en sécurité incendie. Le Ville devra donc adopter un règlement sur la création de son service d'incendie et par le fait même, ce dit service sera sous l'égide de la loi en sécurité incendie du Québec S3, 4.

Les articles 7, 8, 9 et 10 auront tout intérêt à se retrouver dans un règlement distinct qui traitera principalement de la prévention incendie sur le territoire de la ville d'Otterburn Park. Pour ce faire, l'adoption d'un règlement de prévention qui intégrera le Code National de Prévention des Incendies avec les adaptations nécessaires pour la ville d'Otterburn Park.

Il aura lieu de créer un règlement distinct sur l'ensemble de la tarification applicable à la facturation de nos services. Ce règlement devra prendre assise sur l'article 33 de la Loi sur la sécurité incendie en ce qui a trait à la facturation de nos services sur demande d'une tierce personne. De plus, je vous présenterai un volet prenant assise sur la loi sur la fiscalité municipale qui permet d'une part de réclamer des sommes pour un intervention sur des accidents automobiles à la société d'assurance automobile du Québec et d'autre part, qui devra également traiter de la tarification permisible lors d'intervention d'incendie de véhicule de non-résidents.



L'inspection périodique des risques plus élevés

Voici un bref aperçu de l'historique de notre deuxième volet, l'inspection périodique des risques plus élevés.

Historiquement, la ville d'Otterburn Park n'effectuait pas les inspections selon la fréquence établit des risques plus élevés par manque de ressources et par manque de personnel détenant une technique en prévention des incendies (t.p.i.) ou une attestation d'étude collégiale en prévention des incendies, reconnue par l'École nationale des pompiers du Québec.

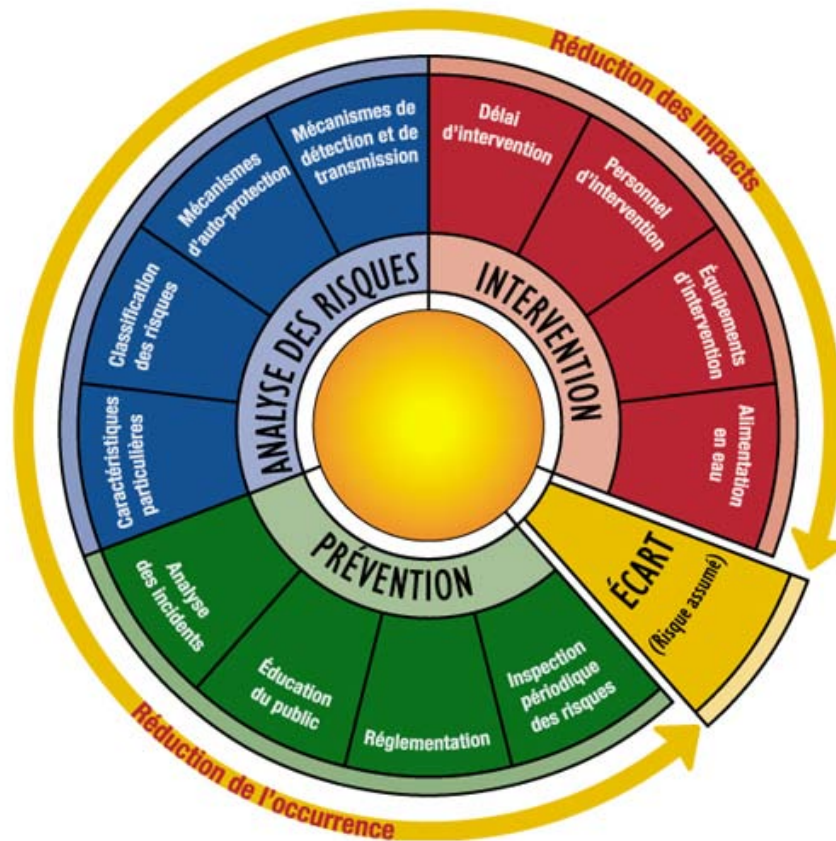
Nos actions se limitaient principalement aux inspections de base des écoles, des résidences de personnes âgées, de certains commerces ainsi que les visites résidentielles sur demande et les inspections des appareils de chauffage auxiliaire.

En 2009, la Ville d'Otterburn Park acquérait les services d'un technicien en prévention des incendies à temps partiel qui nous permettaient de faire avancer nos activités de prévention.

But recherché :

Pour être en mesure de bien intervenir lors d'une intervention d'urgence, il est primordial de bien connaître tous les dangers dont nous pouvons faire face. Pour réaliser ceci, nous devons connaître la nature et l'importance des risques que l'on y retrouve sur le territoire.

Ensuite, planifier la gestion des risques de manière à prévoir des mesures de prévention propres à réduire les probabilités qu'un incendie ne survienne (réduction de l'occurrence) et à planifier les modalités d'intervention propres à en limiter les effets néfastes lorsqu'il se déclare (réduction de l'impact).



Pour arriver à ceci, l'élaboration et la mise en place d'un programme d'inspection des risques selon leur catégorie est essentiel. Voici la méthodologie qui doit être employée afin de nous permettre d'évaluer nos risques :

1. Selon le code d'usage du rôle d'évaluation (le type d'affectation) déterminé par les évaluateurs, répertorier les catégories selon leurs risques (catégories I, II, III, IV).
2. Par la suite, chaque code d'usage nous permettra d'établir le temps et la fréquence qui doit être alloué pour l'inspection.
3. La préparation d'une grille d'inspection selon la gravité et la probabilité de l'importance des inspections selon le **niveau de risque**.
4. En dernier, chaque risque sera analysé selon la fréquence d'inspection conformément à la mise en œuvre inscrite au schéma de couverture de risques, après nous pourrons établir le temps nécessaire pour l'inspection.
 - Très élevé = Niveau IV = **rythme d'inspection à 1 an**
 - Élevé = Niveau III = **rythme d'inspection aux 3 ans**
 - Moyen = Niveau II = **rythme d'inspection aux 3 ans**
 - Faible = Niveau I = **rythme de vérification aux 5 ans**

Comme prévue aux orientations du ministre, voici un bref aperçu de la classification des risques de notre territoire, le tableau ci-joint en décrit la situation.

Risque	Quantité	Fréquence d'inspection*	Temps /inspection*
Très élevé	12	1 an	16 heures
Élevé	15	3 ans	8 heures
Moyen	193	3 ans	3 heures
Faible	2681	5 ans	3 visites/ heures
Total de bâtiments	2901		

* Selon une étude du comité provincial des chefs en prévention

Tableau de classification des risques d'incendie selon le classement des usages principaux du Code national du bâtiment (CNB-1995)

CLASSIFICATION	DESCRIPTION	TYPE DE BÂTIMENT
Risques très élevés Niveau IV	<ul style="list-style-type: none"> - Bâtiments de plus de 6 étages ou présentant un risque élevé de conflagration - Lieux impliquant une évacuation difficile en raison du nombre élevé d'occupants - Lieux où des matières dangereuses sont susceptibles de se retrouver - Lieux où l'impact d'un incendie est susceptible d'affecter le fonctionnement de la communauté 	<ul style="list-style-type: none"> - Établissements d'affaires, édifices attenants dans les vieux quartiers - Hôpitaux, centres d'accueil, résidences supervisées, établissements de détention - Centres commerciaux de plus de 45 magasins, hôtels, écoles, garderies, églises - Établissements industriels du Groupe F, division 1 (entrepôts de matières dangereuses, usines de peinture, usines de produits chimiques, meuneries, etc.) - Usines de traitements des eaux, installations portuaires
Risques élevés Niveau III	<ul style="list-style-type: none"> - Bâtiments dont l'aire au sol est d'au plus de 600m² - Bâtiments de 4 à 6 étages - Lieux où les occupants sont normalement aptes à évacuer - Lieux sans quantité significative de matières dangereuses 	<ul style="list-style-type: none"> - Établissements commerciaux - Établissements d'affaires - Immeubles de 9 logements ou plus, maisons de chambres (10 chambres ou plus), motels - Établissements industriels du Groupe F, division 2 (ateliers, garages de réparations, imprimeries, stations-service, etc.), bâtiments agricoles
Risques moyens Niveau II	<ul style="list-style-type: none"> - Bâtiments d'au plus 3 étages et dont l'aire au sol est d'au plus 600m² 	<ul style="list-style-type: none"> - Résidences unifamiliales attachés de 2 ou 3 étages - Immeuble de 8 logements ou moins, maisons de chambres (5 à 9 chambres) - Établissement industriels de Groupe F, division 3 (ateliers, entrepôts, salle de vente, etc.)
Risques faibles Niveau I	<ul style="list-style-type: none"> - Très petit bâtiments, très espacés - Bâtiments résidentiels, de 1 ou 2 logements, de 1 ou 2 étages, détachés 	<ul style="list-style-type: none"> - Hangars, garages - Résidence unifamiliales détachées, de 1 ou 2 logements, chalets, maisons mobiles, maisons de chambres de moins de 5 personnes

*Tiré du tableau de gestion de risques en provenance du MSP.

Une fois toutes les informations récoltées sur l'usage des bâtiments, des objectifs précis seront pris sur le plan d'intervention et l'estimation de l'ampleur des ressources (personnel, débit d'eau, équipements d'interventions) à déployer lors d'un incendie.

Tout le travail du service doit donc reposer sur des procédures d'intervention claires qui doivent faire l'objet d'une révision afin de les préciser. Le but recherché étant de rendre nos actions conformes aux normes et règles reconnues. Nous y reviendrons sous le chapitre des opérations et nous proposerons des solutions.

Risque	Usage	Description	Nombre	Heures d'inspection	Priorité	Fréquence	Total Heures inspection
Très élevé	1543	Maison pour personnes âgées	2	16	Niveau IV	Annuelle	32
Très élevé	4832	Usine de traitement des eaux	1	16	Niveau IV	Annuelle	16
Élevé	5531	Station service	3	8	Niveau III	3 ans	24
Très élevé	6911	Églises	2	16	Niveau IV	Annuelle	32

Voici les impacts approximatifs pour l'application de cette stratégie de l'analyse des risques pour un technicien en prévention des incendies :

INSPECTION PÉRIODIQUE DES RISQUES TRÈS ÉLEVÉS, ÉLEVÉS, MOYENS					
RISQUE	QUANTITÉ	FRÉQUENCE	HEURES D'INSPECTION	INSPECTION /ANNÉE	ANNÉE
TRÈS ÉLEVÉ	12	1 AN	16 HEURES	12/1 AN = 12/ANNÉE	12 X 16 HEURES = 192 H
ÉLEVÉ	15	3 ANS	8 HEURES	15/3 ANS = 5/ANNÉE	5 X 8 HEURES = 40H
MOYEN	193	3 ANS	3 HEURES	193/3ANS = 64/ANNÉE	64 X 3HEURES= 192H

TOTAL 424 heures / ANNÉE

DEMANDE D'INSPECTION DES CITOYENS	TEMPS TOTAL PAR INSPECTION	TOTAL
20 annuellement	3 heures	60 heures

Total 60 heures / année

Visites résidentielles des avertisseurs de fumée, voici les impacts approximatifs pour l'application de cette stratégie de l'analyse des risques pour deux pompiers :

INSPECTION PÉRIODIQUE DES RISQUES FAIBLES					
RISQUE	QUANTITÉ	FRÉQUENCE	HEURES D'INSPECTION	INSPECTION /ANNÉE	ANNÉE
FAIBLE	2681	5 ANS	3/ HEURES	536/1AN	536/3/HEURES = 179H



La vérification du fonctionnement d'avertisseurs de fumée

Les visites de prévention des résidences figurent toujours parmi les moyens privilégiés par les services municipaux d'incendie pour sensibiliser la population aux risques d'incendie à la maison.

Au Québec, plus de 2 incendies sur 3 surviennent à la maison. Ces incendies sont non seulement fréquents, ils sont aussi trop souvent mortels. Quant aux pertes matérielles, elles peuvent être très élevées. À Otterburn Park 100% de nos incendies en 2009 ont été dans des résidences.

Au fil des années, on constate que l'imprudence demeure toujours la principale cause des incendies qui se produisent à la maison : elle est responsable de plus du tiers des incendies. Un incendie sur quatre met en cause l'utilisation de la cuisinière ou d'un autre appareil de cuisson. Un autre quart des incendies est d'origine électrique, résultant surtout de la surcharge des circuits électriques et d'autres imprudences dans l'utilisation de l'électricité.

Les visites de prévention dans les résidences visent :

- à promouvoir auprès de la population des gestes préventifs pour éliminer les risques d'incendie à la maison;
- à mieux connaître la réglementation municipale en matière d'incendie et à vérifier, le cas échéant, dans quelle mesure les gens s'y conforment;
- à faire ou à mettre à jour un portrait des risques d'incendie auxquels le service d'incendie peut être confronté (propane, produits inflammables, poêle à bois, etc).

Les visites de prévention sont aussi, dans une certaine mesure, une opération de relations publiques pour le service d'incendie. Elles sont l'occasion d'établir un contact privilégié et un lien de confiance avec la population ainsi que de démontrer le professionnalisme et le dynamisme du service.

Depuis que les avertisseurs de fumée font l'objet d'une réglementation à Otterburn Park, je juge important de rappeler les conseils d'usage et de faire comprendre aux citoyens les anomalies qui sont évidentes pour des professionnels et de répondre à des questions sur la réglementation municipale concernant les avertisseurs et ce, surtout après l'adoption de notre nouvelle réglementation.

Voici un bref aperçu de l'historique de notre troisième volet, la vérification du fonctionnement d'avertisseurs de fumée.

Historiquement, la ville d'Otterburn Park n'a pas de programme structuré de visites permettant la vérification des avertisseurs de fumée.

En 2008, le conseil municipal avait mis en place une campagne sur la conformité de l'installation et de vérification des avertisseurs de fumée. Le citoyen qui avait reçu l'information spécifique, devait faire l'inspection et voir au bon fonctionnement des avertisseurs de fumée dans la résidence. Ensuite, remplir un coupon réponse indiquant la conformité des installations et retourner celui-ci par la poste.

La comptabilisation fut effectuée par une secrétaire de la municipalité et par la suite le service des incendies procédait à des appels téléphoniques si le citoyen ne respectait pas le délai spécifié.

Pour toute anomalie, conseils d'usage ou questions sur la réglementation municipale, le citoyen pouvait faire appels aux services des incendies.

Cette méthode ne respectait aucunement le plan de mise en œuvre de la ville d'Otterburn Park sur le programme des visites de préventions visées au schéma de couvertures de risque.

But recherché :

Mise en place et application d'un programme élargi et annuel d'inspection des avertisseurs de fumée impliquant une visite des pompiers à tous les cinq ans des bâtiments résidentiels risques faibles. Le nombre de portes à visiter est de 2681.

Les informations recueillies lors des visites serviront à constituer la base de données au système de répartition assistée par ordinateur. (EMERGENSYS)

Nous disposerons ainsi des informations pertinentes sur la fiche d'intervention fournie lors d'urgence.

Une formation pour tout notre personnel est à prévoir afin de nous assurer que les visites soient faites selon les règles qu'édicte certains organismes tel que l'ACSIQ, Association des chefs en sécurité incendie du Québec (voir annexe) ainsi que le ministère de la Sécurité publique.

Les visites seront effectuées surtout entre le mois de mars et octobre. Des équipes de deux pompiers seront formées pour effectuer la vérification des avertisseurs de fumée et pourront, si le citoyen le désire, effectuer une visite de leur domicile afin de prodiguer les conseils d'usage.

RESSOURCES HUMAINES	RESSOURCES MATÉRIELLES
<ul style="list-style-type: none"> - Tous les officiers et pompiers du service - Formation d'équipes de deux - Des horaires de soir et de fin de semaine sont organisés - Un calendrier est à la disposition du personnel afin qu'ils puissent établir leurs disponibilités 	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir l'achat d'un produit imitateur de fumée non toxique et non polluant - Prévoir la fabrication d'accroches portes - Utilisation des véhicules 128 et 828 pour le transport du personnel - Chaque pompier possède sa carte d'identité et nous exigeons le port de l'uniforme.
<ul style="list-style-type: none"> - Formation continue : 26 pompiers/3heures 	
<ul style="list-style-type: none"> - Selon le tableau des inspections périodiques des risques faibles 	
Papeterie, impression, accroches portes	



L'éducation du public

L'éducation du public nous impose à sensibiliser la population d'Otterburn Park des activités en prévention des incendies prévues et les objectifs que nous voulons atteindre.

La réalisation et l'application d'un programme annuel d'activités d'éducation du public tel que des visites de garderies, résidences de personnes âgées, kiosques de prévention lors des activités familiales me semble intéressant à prévoir en ajout des activités déjà mise en pratique. (ex : évacuations des écoles, des CPE et des centres d'accueil des personnes âgées qui sont obligatoires).

Voici un bref aperçu de l'historique de notre quatrième volet, l'éducation du public.

La ville d'Otterburn Park effectue à chaque année une évacuation planifiée de toutes les écoles, des résidences hébergeant des personnes âgées ainsi que les centres de la petite enfance (La Petite Loutre).

Lors de la semaine de prévention des incendies tenue au mois d'octobre de chaque année, nous organisons une journée porte ouverte à la caserne qui touche non seulement la prévention mais aussi la sensibilisation du public sur le métier de pompier. Notre présence durant la soirée de l'Halloween dans les rues de la municipalité pour la sécurité des enfants, la parade du Père Noël et la guignolée sont d'autres activités très attendues de nos citoyens.

Présentement, nous effectuons des visites d'éducation sur les risques d'incendie dans les garderies en milieu familial et des visites à la caserne à la demande des enseignants. Toutes nos activités sont basées sur des conseils de sécurité retrouvés sur le site web du ministère de la sécurité publique.

De plus, nous installons des affiches routières (4pi x 8pi) du ministère de la Sécurité publique à des endroits stratégiques sur notre territoire. Au total, 2 affiches sont installées afin de sensibiliser les citoyens.

D'après les statistiques de la démographie de la Ville d'Otterburn Park, **69%** de la population sont des gens très actifs dans notre municipalité, **24 %** sont des enfants et **7%** sont des gens retraités.

Cela nous dit que la prévention doit être axée principalement sur les familles et les enfants en bas âge.

But recherché :

La simple connaissance, par le public, des principaux phénomènes ou comportements à l'origine des incendies peut être un puissant levier de prévention.

C'est pourquoi un programme municipal de prévention des incendies contient généralement une planification d'activités de sensibilisation de la population, établit en fonction des problématiques qui ressortent de l'analyse des incidents survenus sur le territoire visé ainsi que des caractéristiques que représentent cette même population.

Une prévision pour 2011 est d'instaurer une équipe de prévention avec un lieutenant comme gestionnaire. L'équipe sera comblée du préventionniste ainsi que de pompiers qui ont majoritairement une formation spécifique en prévention des incendies.

(Voir l'organigramme du service pour mieux saisir nos propos)

Le préventionniste planifiera toutes les activités reliées à la prévention établit en fonction de nos problématiques. Avec l'équipe, il verra à l'atteinte de nos objectifs ciblés et à la mise en œuvre des activités prévues.

Avec l'embauche de notre préventionniste en 2009 et avec la mise en place « 2010-2011 » d'une équipe formé spécialement de ressources en prévention, nous serons en mesure d'instaurer notre programme d'éducation du public.

Relations communautaires

Les relations communautaires s'adressent aux regroupements à but non lucratif, tels que copropriétaires d'habitation et différents organismes municipaux.

Conférences diverse :

Les conférences s'adressent aux écoles, aux centres d'accueils, aux commerçants et d'utilités publiques institutionnelles sur le territoire dans le but de promouvoir les moyens de prévention et les méthodes sécuritaires pour prévenir les incendies.

Kiosques d'information et campagnes médiatiques :

Les kiosques d'information et les campagnes médiatiques seront tenus généralement lors des évènements familiaux ou toute autre activité significative. (Journée de la famille, porte ouverte, fête des neiges, etc....)

Formation

Sur demande, notre équipe de ressource en prévention peut former les citoyens des sociétés ou des entreprises sur le maniement des extincteurs portatifs ou sur les exercices d'évacuation.

Mise en place d'un programme « cadet pompier » qui s'adresse aux écoliers du deuxième cycle du primaire dès 2011. Avec ce programme, nous serons en mesure une fois par année, de sensibiliser nos jeunes aux risques d'incendie et aux situations d'urgence auxquels ils pourraient faire face.

Mettre à l'essai un programme « d'apprenti pompier » en 2011 pour les 15 à 17 ans de la maison des jeunes pour les sensibiliser au métier de pompier.

Exercices d'évacuation

Écoles :

Les exercices d'évacuation seront effectués une fois par année au début des classes dans les écoles par le service des incendies et 2 autres évacuations seront effectuées par les responsables scolaires.

Centres pour personnes âgées :

Un exercice d'évacuation est également planifié pour les centres d'hébergement pour personnes âgées.

Garderies/CPE :

Des exercices d'évacuation sont planifiés une fois par année dans nos Centres de la petite enfance (CPE) et dans les garderies en milieu familial, affiliées à un Centre de la petite enfance qui en font la demande.

Entreprises :

Sur demande des exercices d'évacuation peuvent être planifiés au cours de l'année. (Ex : La chocolaterie la Cabosse d'or, l'usine de filtration, les Bosquets Albert Hudon, etc....)

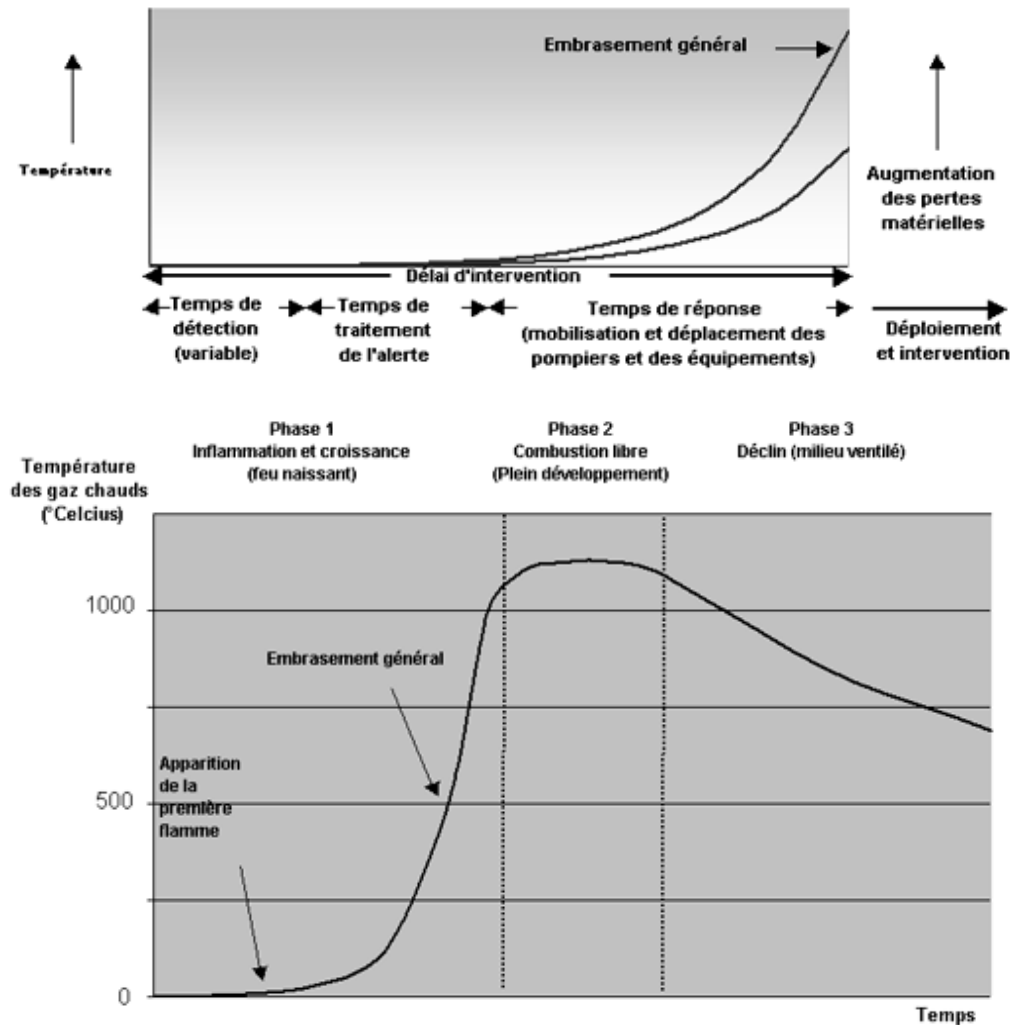
RELATIONS COMMUNAUTAIRES		
RESSOURCES HUMAINES	RESSOURCES MATÉRIELLES	
Relations communautaires <ul style="list-style-type: none">• Semaine de prévention• Conférences diverses• Kiosques d'information + Campagnes médiatiques• Préventionniste• Équipe ressource 3 à 6 pompiers	Installation des panneaux Véhicule 828 Papeterie Pamphlets Kiosques d'information Achat d'un chapiteau	
FORMATION		
RESSOURCES HUMAINES	RESSOURCES MATÉRIELLES	
<ul style="list-style-type: none">• Extincteurs portatifs Plan d'évacuation• 2 pompiers temps partiel	Pamphlets (ex : Bosquets, écoles primaires, Cabosse d'or...)	
COURS CADET POMPIER ET *FORMATION APPRENTI POMPIER		
RESSOURCES HUMAINES	RESSOURCES MATÉRIELLES	
<ul style="list-style-type: none">• Préventionniste• 1 pompier temps partiel	Papeterie	
EXERCICES D'ÉVACUATION (écoles, garderies, centres d'accueils, autres)		
RESSOURCES HUMAINES	RESSOURCES MATÉRIELLES	
<ul style="list-style-type: none">• Préventionniste• 3 pompiers temps partiel	Véhicule 828 Papeterie	

OBJECTIF NO. 2 : L'INTERVENTION D'URGENCE DES RISQUES FAIBLES ET MOYENS

Force de frappe

En tenant compte des ressources existantes à l'échelle régionale, structurer notre service de sécurité incendie, planifier l'organisation et la prestation des secours et prévoir des modalités d'intervention de manière à viser, dans le cas des risques faibles situés à l'intérieur des périmètres d'urbanisation définis au schéma d'aménagement, le déploiement d'une force de frappe permettant une intervention efficace.

La gestion des risques regroupe des éléments ordinairement les mieux connus de la sécurité incendie ou, à tout le moins, les aspects les plus visibles, peut-être parce que ceux-ci se situent en aval du risque, c'est-à-dire lorsque l'incendie vient à se déclarer. Pour ceci, il est important de bien comprendre la progression d'un incendie et la séquence des événements.



Ces éléments viendront nous aider dans la planification de la sécurité incendie afin de pouvoir assurer une intervention permettant de limiter l'impact d'un incendie.

Voici les éléments que nous devons traiter pour limiter l'impact d'un incendie :

1. Le délai d'intervention
2. Le personnel d'intervention
3. La formation du personnel et leur entraînement
4. Les débits d'eau nécessaires
5. Les équipements d'intervention, entre autres les véhicules d'intervention

Tout le travail du service doit donc reposer sur des procédures d'intervention claires qui doivent faire l'objet d'une révision afin de les préciser. Notre but est de rendre nos actions conformes aux normes et règles reconnues dans les orientations du ministre de la sécurité publique et ceux établis dans le schéma de couverture des risques.

À ce moment-ci, il est important de définir le niveau de service sous le prochain sous-titre :



Le service à la clientèle en matière d'opération

Compte tenu de nos risques territoriaux, il m'apparaît intéressant à ce moment-ci de vous présenter une liste de services que nous devons mettre à la disposition des citoyens d'Otterburn Park ce qui guidera l'ensemble des ressources à y être accordé :

- Feux de bâtiments de tous genres
- Systèmes d'alarmes en fonction
- Les feux d'automobiles
- Les accidents d'automobiles avec blessés (**protocole 10-4**)
- La désincarcération
- Les sauvetages nautiques
- Participation aux interventions de matières dangereuses
- Intervention de CO
- Fuite de gaz
- Recherche et cause des incendies

Et une multitude d'autres services que nous offrons ponctuellement.
La liste qui précède n'est qu'à titre indicatif.



1&2 Le délai d'intervention et personnel d'intervention

La situation actuelle à Otterburn Park :

Le temps réponse représentant la durée qui s'écoule entre le moment de la transmission de l'alerte au service de sécurité incendie et celui de l'arrivée de la force de frappe complète sur les lieux de l'incendie.

Mais le délai d'intervention représente quant à lui deux autres facteurs qui sont le temps de détection et le traitement de l'alerte.

a) Le temps de détection peut grandement s'améliorer avec l'installation de détecteur de fumée mais ce qui rend le détecteur plus efficace est son lien avec une centrale d'alarme puisqu'il permet de donner l'alarme même en l'absence des résidents.

b) Le traitement de l'alerte à Otterburn Park nous est fourni par un central 911 qui est administré par la Régie intermunicipale de la police Richelieu Saint-Laurent. Cette dernière utilise un logiciel de répartition assisté par ordinateur Emergensys pour la gestion de l'alerte, ce système indiquera dès que nos paramètres seront intégrés, quels véhicules seront acheminés sur l'alerte selon le type de risques impliqués. Ce même système pourra également fournir l'information au répartiteur sur le protocole de mobilisation des équipes qui interviendront sur les lieux de l'événement.

Le but recherché est de mobiliser selon un système prédéfini, quatre pompiers d’Otterburn Park dès la réception de l’appel ainsi que quatre autres pompiers simultanément en provenance de Mont St-Hilaire comme finalité et en réponse au schéma pour un risque faible et moyen. Pour les risques élevés et très élevés, la ville de Beloeil sera aussi mobilisée avec quatre pompiers. Ce déploiement est pour les quatre premières années du schéma et de cinq pompiers par ville pour la 5^e année pour un total de 10 pompiers pour un risque faible et moyen, et de 15 pompiers sur les risques élevés et très élevés.

c) Actuellement pour revenir au temps de réponse, le service de sécurité incendie d’Otterburn Park fonctionne sur deux équipes (jour et soir).

Les officiers reçoivent un premier signal sonore transmis par voie hertzienne sur les radios portables du service pour tout appel les concernant. Par ce moyen, chaque officier du service entend sur sa radio portative tout déclenchement d’alarme ainsi que la nature de l’appel. Présentement les 6 officiers du service répondent à l’appel.

Le central peut à la demande d’un officier du service de sécurité d’Otterburn Park, encoder un deuxième niveau d’alerte et ainsi rappeler rapidement l’ensemble des effectifs du service, le cas échéant (voir annexe 16 – Protocole d’appels). Actuellement nous avons seulement deux niveaux d’alerte.

Le rappel des pompiers ci-haut cité se fait par le déclenchement des téléavertisseurs de l’équipe de pompiers attirés. Tous les pompiers du service ont un téléavertisseur personnel alpha numérique permettant d’encoder des messages d’urgence.

Ce système nous assure que la retransmission aux pompiers soit effectuée dans un temps relativement court, c’est-à-dire en moins d’une minute.

Cependant, il est à souligner que présentement les équipes sont réparties comme suit :

- 1 directeur
- 1 chef aux opérations
- 4 lieutenants (répondent si disponibles 24 h / 24)
- 2 lieutenants intérimaires (répondent si disponibles 24 h / 24)
- 6 pompiers sur l’équipe de jour seulement
- 6 pompiers sur l’équipe de soir seulement
- 8 pompiers qui répondent sur les deux équipes

Total de 20 pompiers selon l’article 12.05 de la présente convention collective.

Le central peut également faire une répartition d’entraide intermunicipale à la demande de l’Officier Commandant d’Otterburn Park.

Voici la situation actuelle du protocole de répartition des appels d’urgence :

Pour un simple appel de routine de jour, nous n’atteignons pas les effectifs minimaux qui sont de 4 pompiers à cause du manque de disponibilité des effectifs.

Par contre, en période de fin de semaine ou de soir lorsque les pompiers sont à la maison, l’effectif rappelé sera trop nombreux.

Dans un cas comme dans l'autre, le système actuel n'est pas efficace ou bien je manque d'effectifs et il m'est impossible de réaliser une intervention dans les règles de l'ART édictées par les normes NFPA 1500 touchant la sécurité de mes effectifs et ou la norme 1720 touchant l'organisation de mes troupes.

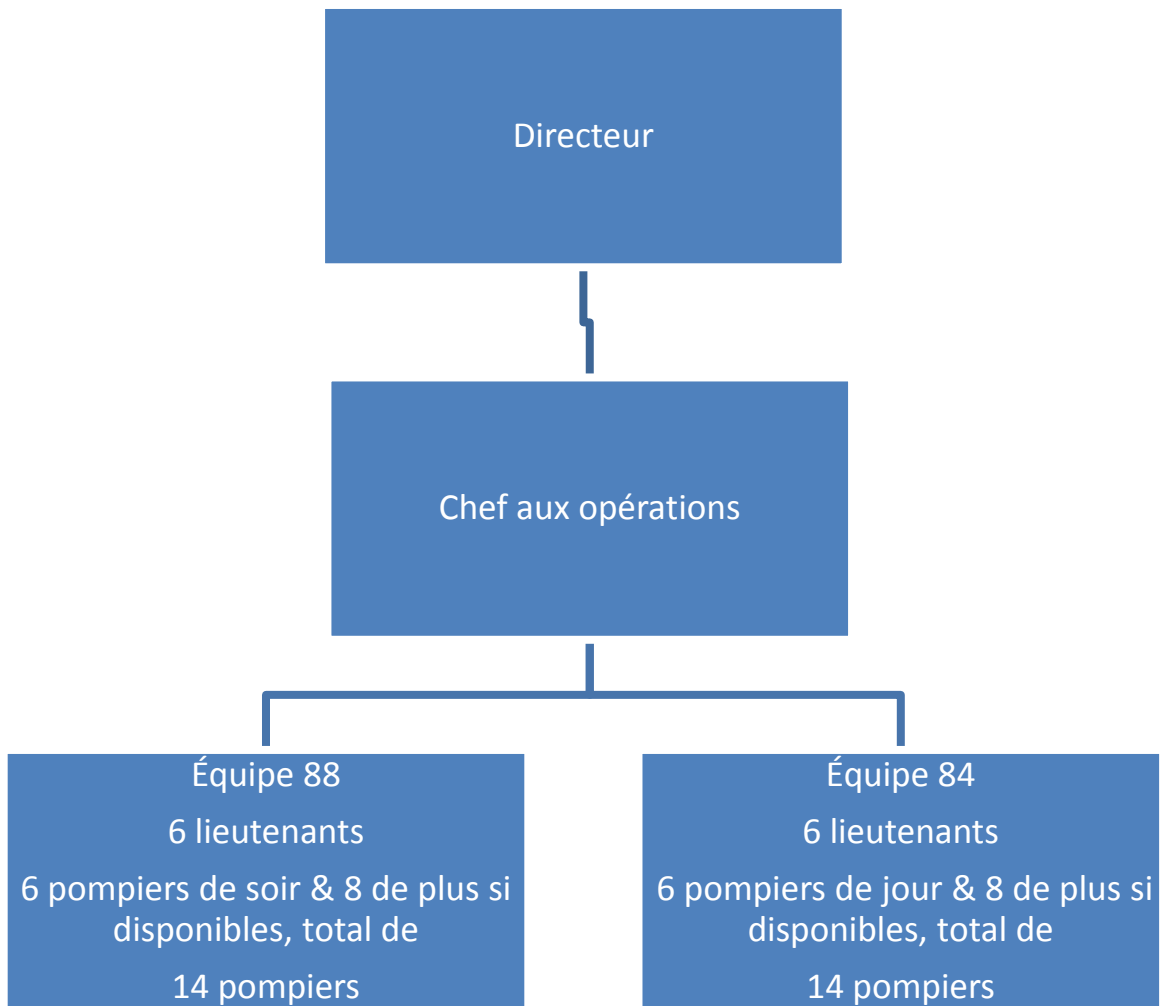
Ou encore je me retrouve avec tellement de pompiers dans les autres périodes que j'ai l'impression de gaspiller les fonds publics, d'ailleurs c'est souvent à cet égard que je reçois des plaintes des citoyens qui pour un simple déclenchement de leur avertisseur de fumée (par des rôties brûlées) voit arriver chez eux une vingtaine de pompiers. Il nous faut certainement revoir notre mode de fonctionnement en profondeur et c'est ce que je me permettrai de vous proposer aux pages suivantes. Voici des tableaux qui vous feront comprendre ce qui me préoccupe :

*RESSOURCES HUMAINES De jour le minimum effectif pour un intervention efficace	Rappel minimum de 3 heures
1 Lieutenant 3 pompiers tout type d'intervention 4 pompiers *(Effectif minimum selon les normes pour un risque faible 8 pompiers	1 Lt x 3 heures 3 pompiers x 3 heures Rappel Mont-Saint-Hilaire Lors de la mise en place multi caserne

La situation actuelle lors d'un appel d'urgence les effectifs suivant sont rappelés :

*RESSOURCES HUMAINES De jour l'effectif Rappelé	RÉPONDENT VRAIMENT	TOTAL
Actuellement 6 Lieutenants 14 pompiers	0 LIEUTENANT 2 pompiers	????? TOUJOURS L'INCONNU

*RESSOURCES HUMAINES De soir et fin semaine Situation actuelle	RÉPONDENT VRAIMENT
1 Chef aux opérations 6 Lieutenants 14 pompiers	1 Chef aux opérations 3 Lieutenants 10 pompiers

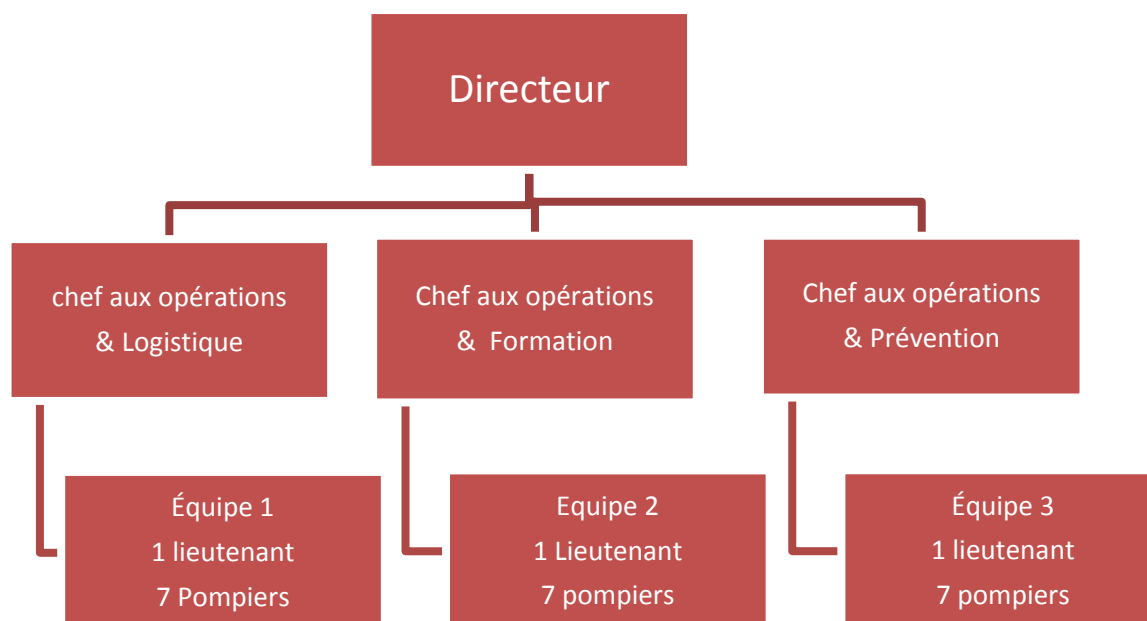


Nouvelle structure

Le modèle que je développerai sera conséquent au plan de mise en œuvre lié au schéma de couverture de risque et, ou la notion de multi caserne à l'échelle régionale sera pris en compte. Pour ce faire, une restructuration de mes équipes de combats sera nécessaire. Je vous présente donc immédiatement ma vision de cette restructuration opérationnelle.

Re-division des équipes de pompiers;
Abolition de 1 poste de lieutenant et 2 intérimis;
Embauche 1 pompier

Équipe de gestion;
1 cadre en tout temps en supervision et de garde;
Mobilisation contrôlé des équipes;
Spécialisation des fonctions



Une prévision pour une nouvelle structure est d'instaurer trois équipes de travail et trois niveaux d'alertes avec une garde externe de jour ou le personnel pourrait sur un calendrier spécialement conçu donner leurs disponibilités. Ces équipes seront constituées d'un chef aux opérations, un lieutenant et de sept pompiers, répartis de jour, de soir et de nuit selon leurs horaires de travail réguliers de façon à maximiser et régulariser la présence aux interventions.

L'horaire prévu :

Équipe 1	08 :00 à 16 :00
Équipe 2	16 :00 à 00 :00
Équipe 3	00 :00 à 08 :00

Chaque équipe aurait à assumer la garde sur leur quart respectif ainsi lors du déclenchement d'une première alarme nous rappellerions uniquement l'effectif du quart selon l'horaire pour cette journée. Ainsi, si un appel d'urgence survient à 18 :00, l'équipe 2 serait rappelée avec un chef aux opérations, un lieutenant et 7 pompiers comme effectif.

Sachant que 75 % des effectifs sont normalement disponibles lors d'un rappel de soir nous atteindrions l'effectif minimal. Approximativement 6 pompiers, c'est-à-dire 1 lieutenant, 4 pompiers ou encore 1 lieutenant et 5 pompiers.

Comme ma plus grande difficulté est d'assurer un minimum d'effectif de jour nous avons pensé à mettre de garde à la maison contre rémunération d'une allocation à l'heure, un effectif minimum de 4 pompiers c'est-à-dire 1 lieutenant et 3 pompiers.

De même afin d'assurer un effectif raisonnable la fin de semaine, nous avons réfléchi au fait de mettre chacune des équipes en rotation 1/3 une fin de semaine sur 3 c'est-à-dire du vendredi 16 :00 h au lundi 8 :00 de garde.



Personnel d'intervention

Ainsi, le personnel d'intervention réfère au nombre, à la préparation ainsi qu'à l'organisation du travail des pompiers et des membres des services de sécurité incendie sur les lieux d'un sinistre, tel :

- a) Le nombre minimal de pompiers nécessaires pour une attaque à l'intérieur d'un bâtiment est de 4;
 - b) Le nombre minimal de pompiers nécessaires pour assurer une force de frappe appropriée est de 10;
 - c) Le recours à du renfort ou à du personnel de relève et le nombre de pompiers nécessaires dans un service afin d'assurer en tout temps l'acheminement de l'effectif minimum d'intervention organisation des équipes.
- a) Le nombre minimal de pompiers nécessaires pour une attaque à l'intérieur d'un bâtiment.**

À Otterburn Park, conscient des responsabilités qu'impose la règle d'un nombre minimal d'intervenants basée sur la norme NFPA 1500, le Service devra prévoir acheminer une équipe minimum de 4 pompiers composée d'un lieutenant, d'un opérateur de pompe et de deux autres pompiers pour les quatre premières années du schéma et de 5 pompiers par la suite.

De plus, afin de nous assurer de la coordination standardisée de nos attaques intérieures offensives, nous devons produire une directive permettant de respecter le suivi des normes lors de l'application du schéma.

Le service de Sécurité incendie d’Otterburn Park déploiera ses ressources en fonction du temps de réponse pour une attaque intérieure dans un bâtiment constituant un risque faible et moyen dans un délai compatible avec une intervention efficace, c’est-à-dire 4 pompiers en cinq à dix minutes avec une autopompe d’au moins 1 150 L/min.

TEMPS RÉPONSE ENTRE 5 ET 10 MINUTES	⇒	4 pompiers
	⇒	1150 litres/minute
	⇒	1 autopompe
	<i>Délai compatible avec une intervention efficace.</i>	

b) Le nombre minimal de pompiers nécessaires pour assurer une force de frappe appropriée.

À Otterburn Park il faut, pour atteindre la force de frappe appropriée, mettre sur pied un système permettant le rappel d’une autre ville.

Cette ville doit être en mesure de répondre aux besoins des orientations et de la ville d’Otterburn Park afin de garantir l’envoi systématique dès la réception d’un appel d’urgence pour un bâtiment de faible et moyen risque, un nombre de pompiers permettant d’atteindre la somme de 8 pompiers, soit 4 d’Otterburn Park et 4 d’une autre ville, dans un délai ne dépassant pas 15 minutes pour les 4 première années du schéma et par la suite d’atteindre le 10 pompiers requis par les normes.

Voici le tableau sur le déploiement des ressources d’intervention en fonction du temps de réponse pour un bâtiment constituant un risque faible et moyen, tout en voulant demeurer conscient des ressources disponibles à l’échelle régionale, atteindre un délai compatible avec une intervention efficace à l’intérieur de la mise en œuvre de ce schéma.

La situation projetée

TEMPS RÉPONSE	RESSOURCES D’INTERVENTION EN MULTI CASERNES	
		⇒ 8 POMPIERS (premier 4 ans et 10 pompiers par la suite) ⇒ 1500 LITRES/MINUTE ⇒ 2 Autopompes
PROVENANCE DES EFFECTIFS	OTTERBURN PARK	⇒ 4 pompiers 1 lieutenant, 3 pompiers ⇒ 1 autopompe
AUTRE VILLE Mont Saint-Hilaire Beloeil		⇒ 4 pompiers - 1 officier, 3 pompiers ⇒ 1 autopompe
ENTRE 10 ET 15 MINUTES	<i>Délai compatible avec une intervention efficace.</i>	

Une résidence correspondant à un risque faible est susceptible de s’enflammer dans un délai variant entre cinq et vingt minutes suivant l’embrasement général de l’une de ses pièces, soit après un délai de quinze à trente minutes après l’apparition de la première flamme. Toute chose étant égale par ailleurs, l’arrivée des pompiers sur les lieux du sinistre en dedans de quinze minutes d’une alerte offrirait donc, dans une pluralité de cas, la possibilité de confiner l’incendie à l’intérieur de son lieu d’origine.

Tableau statistique représentant la réunion de la force de frappe en 2009 pour le service de sécurité incendie d’Otterburn Park.

2009		
MOIS	RISQUES FAIBLES/ MOYENS	RISQUES FAIBLES ENGAGÉS ALARMES MULTIPLES
Janvier	2	
Février	1	1
Mars		3
Avril	2	
Mai	2	
Juin	1	1
Juillet	1	
Août	1	
Septembre	2	
Octobre	3	
Novembre	2	
Décembre	2	
TOTAL	19	5

RESSOURCES HUMAINES	RESSOURCES MATÉRIELLES	RESSOURCES
4 pompiers Otterburn Park	1 autopompe	Fonctionnement rappel de 4 pompiers pour les 4 premières années
4 pompiers autres villes	1 autopompe	4 x 24 x 3h

c) Le recours à du renfort ou à du personnel de relève et le nombre de pompiers nécessaires dans un service afin d'assurer en tout temps l'acheminement de l'effectif minimum d'intervention.

À Otterburn Park le service pourra lorsque requis faire appel à ses effectifs selon l'ordre suivant :

10 :12 équipe de garde le jour (1 chef opération et ou 1 LT 3 Pompiers)

10 :13 équipe selon la plage horaire (1 chef opération 1 LT 7 Pompiers) (approximativement 9 rendus sur intervention)

10 :14 équipe de la plage horaire suivante (1 directeur 1 chef opération 1 LT 7 Pompiers) (approximativement 19 rendus sur intervention)

10 :15 alarme générale (1 chef opération 1 LT 7 Pompiers)) (approximativement 28 rendus sur intervention)

En résumé l'effectif se composera tel que décrit à l'organigramme de 4 cadres et 3 lieutenants et 21 pompiers.

Cependant, il est clair que cette structure exigera que nous mettions un effectif minimum de 4 pompiers de garde sur les quarts de jour la semaine afin d'assurer tant au citoyens d'Otterburn Park qu'à nos partenaires en multi caserne la réponse attendue. La composition de cette équipe de garde externe le sera à partir de la cédule déjà discutée et offerte à tous nos pompiers disponibles pendant ces quarts par ancienneté et par souci d'équité entre tous.

Chaque équipe de travail aurait des tâches spécifiques (logistique, formation et prévention). Les gestionnaires des équipes doivent prendre connaissances des objectifs et de la mission du service et par la suite définir leurs propres objectifs qui doivent rencontrer annuellement. Ils auront la responsabilité de me

fournir un **plan d'action axé sur l'activité spécifiée** et un plan à court, moyen et long terme d'objectifs à atteindre qui s'intégreront dans un agenda global de réalisation. (Voir annexe A)

Les plans d'actions seront conçus rapidement et déposés d'ici la fin du deuxième trimestre de l'année 2011 pour l'ensemble des responsabilités de chaque activité.

Le principal objectif pour la logistique sera d'assurer la conformité des équipements nécessaires pour l'accomplissement de nos opérations. Des inspections et des entretiens minutieux et rigoureux doivent être faits selon les normes. (Voir annexe B)

Le principal objectif pour la formation sera d'établir et maintenir un plan de perfectionnement qui doit être orienté vers les besoins spécifiques de la direction et la qualité des services offerts dans le but ultime recherché, la sécurité des pompiers et un entraînement suivant le modèle des canevas de l'école Nationale des Pompiers du Québec. Le personnel pompier doit maintenir un niveau élevé de compétence et de savoir-faire, et la formation est essentielle pour ce maintien.

Le principal objectif pour la prévention, sera d'assurer que les citoyens soient bien protégés et bien sensibilisés aux risques d'incendie. L'organisation dans un agenda précis des activités ainsi que des visites résidentielles devront être réalisés.

Voici un aperçu des principaux rôles et responsabilités du chef aux opérations de chaque équipe de travail

Équipe 1 (Logistique)

Opérations et interventions

- Assure le soutien du personnel;
- Peut commander à tout officier inférieur à son grade toute action qu'il juge nécessaire à l'accomplissement de la mission du service;
- Assure la direction des opérations lors d'intervention; prend en charge le commandement du personnel, l'utilisation du matériel, la sauvegarde des personnes et biens;
- Il agit en conformité avec la Loi, les normes et les règles établies en matière d'incendie et de santé et sécurité;
- Assure le respect des horaires et de la discipline du personnel sous sa supervision; procède à l'évaluation du personnel sous sa supervision et fait au besoin des recommandations;
- Participe au recrutement et à l'évaluation des pompiers à temps partiel;
- Répond aux appels d'urgence durant son quart de travail et toute autre période dont la gravité nécessite un rappel de personnel;
- Effectue la garde externe en rotation avec les autres chefs aux opérations du service telle qu'elle est établit par le directeur;
- Au besoin, peut être appelé à remplacer un autre cadre du service;
- Participe à la recherche de causes et circonstances d'incendie;
- Accomplit toute autre tâche que lui confie son directeur.

Planification (matérielle)

- Analyse les besoins en ressources matérielles;
- Établit les priorités;
- Participe à des travaux de recherche, de développement et de mise à jour;

- Détermine et coordonne les besoins et l’approvisionnement en matériel roulant et en équipement (uniformes, outils, etc);
- Élabore les documents de justification et identifie les sources d’approvisionnement;
- Prépare les spécifications ou détermine lesquelles s’appliquent;
- S’assure du respect des normes environnementales;
- Établit les stocks minimum requis;
- Gère l’inventaire et l’entretien et la réparation des ressources matérielles;
- Assure l’inspection et l’entretien du matériel selon un calendrier et dans le respect des normes NFPA.

Planification (organisationnelle)

- Rédige divers rapports administratifs;
- Participe à des comités sur demande;
- Gère des projets délégués autorisés par le directeur;
- Participe à la préparation du rapport d’activité annuel pour la logistique;
- Justifie et recommande les sommes requises au budget pour sa section et exerce le suivi de ses demandes;
- Collabore avec d’autres services;
- Applique les articles de la convention collective.

Équipe 2 (Formation)

Opérations et interventions

- Assure le soutien du personnel;
- Peut commander à tout officier inférieur à son grade toute action qu’il juge nécessaire à l’accomplissement de la mission du service;
- Assure la direction des opérations lors d’intervention; prend en charge le commandement du personnel, l’utilisation du matériel, la sauvegarde des personnes et biens;
- Il agit en conformité avec la Loi, les normes et les règles établies en matière d’incendie et de santé et sécurité;
- Assure le respect des horaires et de la discipline du personnel sous sa supervision; procède à l’évaluation du personnel sous sa supervision et fait au besoin des recommandations;
- Participe au recrutement et à l’évaluation des pompiers à temps partiel;
- Répond aux appels d’urgence durant son quart de travail et toute autre période dont la gravité nécessite un rappel de personnel;
- Effectue la garde externe en rotation avec les autres chefs aux opérations du service telle qu’elle est établit par le directeur;
- Au besoin, peut être appelé à remplacer un autre cadre du service;
- Participe à la recherche de causes et circonstances d’incendie;
- Accomplit toute autre tâche que lui confie son directeur.

Planification en formation

- Analyse et détermine les besoins relatifs à la formation des pompiers, planifie les ressources humaines et matérielles, renseigne et encadre les pompiers instructeurs;
- Élabore des plans d’action à court, moyen et long termes relativement à la formation du personnel du service;
- Élabore et dispense des programmes de formation et d’entraînement, prépare des plans de cours ainsi que des guides de formation;
- Organise et donne des cours destinés aux officiers et aux pompiers;

- Contrôle la qualité de la formation et de l'entraînement;
- Prépare un calendrier d'entraînement et en identifie les thèmes;
- Tient à jour les dossiers relatifs à la formation de chaque pompier;
- Élabore et recommande à son supérieur le budget annuel du service en matière de formation;
- Élabore et assure le suivi des ententes de partenariat avec l'ENPQ ou tout organisme relativement à la dispense de formation;
- Analyse et procède au besoin à la mise à jour du dossier de formation des pompiers nouvellement embauchés;
- Assure l'intégration du nouveau personnel du service;
- Analyse les besoins en ressources matérielles relatives à ses activités;
- Peut faire ses recommandations en matière d'acquisition de nouveaux équipements.

Planification (organisationnelle)

- Rédige divers rapports administratifs;
- Participe à des comités sur demande;
- Gère des projets délégués autorisés par le directeur;
- Participe à la préparation du rapport d'activité annuel pour la formation;
- Justifie et recommande les sommes requises au budget pour sa section et exerce le suivi de ses demandes;
- Collabore avec d'autres services;
- Applique les articles de la convention collective;
- Planifie l'organisation du travail du personnel sous sa responsabilité.

Équipe 3 (Prévention)

Opérations et interventions

- Assure le soutien du personnel;
- Peut commander à tout officier inférieur à son grade toute action qu'il juge nécessaire à l'accomplissement de la mission du service
- Assure la direction des opérations lors d'intervention; prend en charge le commandement du personnel, l'utilisation du matériel, la sauvegarde des personnes et biens;
- Il agit en conformité avec la Loi, les normes et les règles établies en matière d'incendie et de santé et sécurité;
- Assure le respect des horaires et de la discipline du personnel sous sa supervision; procède à l'évaluation du personnel sous sa supervision et fait au besoin des recommandations;
- Participe au recrutement et à l'évaluation des pompiers à temps partiel;
- Répond aux appels d'urgence durant son quart de travail et toute autre période dont la gravité nécessite un rappel de personnel;
- Effectue la garde externe en rotation avec les autres chefs aux opérations du service telle qu'elle est établit par le directeur;
- Au besoin, peut être appelé à remplacer un autre cadre du service;
- Participe à la recherche de causes et circonstances d'incendie;
- Accomplit toute autre tâche que lui confie son directeur.

Planification en prévention

- Planifie, organise et met en œuvre les activités relatives à la prévention des incendies et aux relations communautaires;
- Planifie des programmes d'inspection;

- Planifie des programmes d'éducation du public;
- Planifie et coordonne les activités de prévention du parc architectural sous sa responsabilité;
- Élabore le programme d'inspections périodiques des risques et en assure la mise en œuvre et le suivi en effectuant les inspections avec son équipe;
- Planifie les activités entourant la semaine de prévention.

Planification (organisationnelle)

- Rédige divers rapports administratifs;
- Participe à des comités sur demande;
- Gère des projets délégués autorisés par le directeur;
- Participe à la préparation du rapport d'activité annuel pour la prévention;
- Justifie et recommande les sommes requises au budget pour sa section et exerce le suivi de ses demandes;
- Collabore avec d'autres services;
- Applique les articles de la convention collective;
- Planifie l'organisation du travail du personnel sous sa responsabilité.



La formation du personnel et leur entraînement

La formation

L'efficacité d'une intervention est fortement conditionnée par le niveau de préparation du personnel appelé à combattre l'incendie. Ce niveau de préparation peut être mesuré en considérant la formation reçue par les pompiers, l'entraînement auquel les membres du service de sécurité incendie est régulièrement soumis ainsi que l'existence et la mise à jour, au sein de l'organisation, de plans d'intervention.

D'après les orientations du ministre de la sécurité publique, tout service d'incendie devrait avoir un programme de formation et d'entraînement adapté aux tâches que ses membres accomplissent. D'ailleurs la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* prévoit qu'un employeur doit assurer une formation, un entraînement et une supervision appropriés afin de pouvoir avoir l'habileté et les connaissances nécessaires pour accomplir son travail de façon sécuritaire.

En vertu de ce que promulgue l'École nationale des pompiers du Québec et ce que stipule le règlement sur la formation, les pompiers du service de sécurité incendie d'Otterburn Park ont tous la formation **pompier I* et ***officier I* ou sont en voie de l'obtenir.

*À condition que cette période ne dépasse pas 48 mois consécutifs suivant la date d'embauche.

**À condition que cette période ne dépasse pas 48 mois consécutifs suivant la date d'entrée en fonction pour la certification Officier I.

Lors d'embauche de nouveau personnel, les candidats doivent respecter les exigences du service et nous priorisons ceux qui ont déjà reçu la formation.

Selon la convention collective des pompiers, ceux-ci sont rémunérés pour assister à la formation nécessaire pour accomplir les tâches spécifiques et le coût de cette formation est défrayé par la Ville.

Un programme de perfectionnement est également disponible. Ce programme permet aux pompiers d'acquérir les compétences des spécialités adaptées à nos tâches telles que : opérateur de pompe, sauvetage nautique, *désincarcération.

*Pour rencontrer les exigences

Les entraînements

Le travail d'intervention en sécurité incendie requiert de la part de chaque pompier la maîtrise de connaissances et d'habiletés particulières, pour atteindre ceci, nous devons voir à des entraînements réguliers de notre personnel.

La norme NFPA 1500 établit la fréquence des séances d'entraînement et il est notamment mentionné dans les orientations du ministre qu'un programme d'entraînement consistant en un exercice mensuel représente un minimum pour le personnel d'un service de sécurité incendie susceptible d'être appelé à combattre un incendie de structure.

Un nombre d'heures supplémentaires est toutefois recommandé lorsqu'une municipalité possède des équipements particuliers ou lorsqu'elle offre des spécialités.

Notre programme d'entraînement devrait tenir compte des risques sur notre territoire en prévoyant notamment des exercices de simulation inspirés du contenu des plans d'intervention préparés pour les bâtiments susceptibles de présenter des difficultés pour les combattants contre l'incendie.

Avec la nouvelle structure proposée, nous baserons nos canevas d'entraînement continu sur le document fourni par l'École nationale des pompiers du Québec et selon les spécialités et équipements spécifiques du service.

Nous prévoyons revoir en profondeur nos méthodes d'entraînement et ainsi nous assurer un nombre d'heures minimal pour nos effectifs. Actuellement, chaque pompier reçoit ou participe à 114 heures d'entraînements par année. Le taux d'absentéisme est très élevé lors des entraînements et la motivation est manquante. Avec la nouvelle structure proposée, nous avons l'intention de réduire les heures d'entraînements.

ACTUELLEMENT	RESSOURCES HUMAINES	
<ul style="list-style-type: none">• 38 Entraînements annuels de 3 heures selon la convention collective	4 Lieutenants 2 Lieutenants intérimaires 19 pompiers	
NOUVELLE STRUCTURE PROPOSÉE (Après entente avec le syndicat)		
<ul style="list-style-type: none">• 48 heures d'entraînements <u>obligatoires</u> selon les normes NFPA (9 canevas ENPQ + spécialisations)	3 Chef aux opérations 3 Lieutenants 21 pompiers	



Les débits d'eau nécessaire

La disponibilité en eau et la fiabilité de son approvisionnement ont une influence directe sur l'efficacité de l'intervention. Le débit d'eau nécessaire à l'extinction varie en fonction du bâtiment impliqué dans un incendie.

Pour notre service, il est important de bien connaître notre réseau d'alimentation en eau et sa capacité dans les différentes parties du territoire.

Actuellement :

La municipalité est complètement desservie par un réseau d'aqueduc. Un seul secteur (Ozias-Leduc) est desservi par la Ville de Mont St-Hilaire avec qui nous avons une entente intermunicipale pour l'utilisation des poteaux d'incendie lors d'intervention d'urgence.

Pour le secteur du Chemin des Patriotes, nous avons toujours recours à la rivière Richelieu pour une alimentation supplémentaire.

La municipalité compte 256 poteaux d'incendie qui ne sont pas identifiés conformément aux normes NFPA 291 «*Recommended Practice for Fire Flow Testing and Marketing of Hydrants*» et la vérification est effectuée deux fois par année par les travaux publics.

De plus les travaux publics s'occupent de l'entretien de son réseau d'eau. Dès qu'une fuite est identifiée, ils procèdent rapidement aux réparations.

La cartographie du réseau d'aqueduc montrant l'emplacement et le diamètre des conduites n'est pas à jour.

But recherché :

Selon la norme NFPA 291, tous les poteaux d'incendie doivent être numérotés et identifiés par un code de couleur correspondant au débit disponible.

CODE DE COULEUR	DIAMÈTRE	DÉBIT	CLASSE
ROUGE	4 POUCES	1900 L/min et moins	C
ORANGE	6 POUCES	1900 L/min	B
VERT	8 POUCES	3785 L/min	A
BLEU	12 POUCES	5680 L/min	AA
NOIR	EAU BRUTE		

Mettre à jour la cartographie du réseau d'aqueduc montrant l'emplacement et le diamètre des conduites, ensuite identifier chaque poteau d'incendie par son emplacement géométrisé (X, Y) par la suite ces données pourront être transférées au logiciel de répartition assistée par ordinateur EmergenSys. Ces informations seront retransmises automatiquement sur chaque fiche d'intervention en caserne disponible dès le départ pour une intervention d'urgence de nos pompiers.

Cette cartographie doit être disponible à la caserne et dans chaque véhicule. Toutes ces informations nous permettront d'évaluer le débit d'eau nécessaire avec les différentes formules que nous utilisons pour fin de calcul de débit d'eau lors d'incendies majeures.



Les équipements et véhicules d'intervention

Le degré d'efficacité des interventions de combat contre l'incendie est finalement déterminé par le type et l'état des divers équipements mis à la disposition du service de sécurité incendie d'Otterburn Park.

Une attention particulière doit être accordée aux véhicules d'intervention, d'autant plus que le classement des assureurs au Canada établit des standards assez stricts à cet égard et recommandait que la Ville ait à sa disposition une autopompe avec un débit minimum de (1050 gal/min) et une échelle aérienne équipée d'une tour d'eau télescopique d'une longueur et d'un type permettant aux pompiers d'avoir l'accès aux points les plus élevés des bâtiments.

De plus, la norme ULC S515 Standard for Automobile Fire Fighting Apparatus édicte les tests de performance que doivent rencontrer nos équipements de pompage.

Pour Otterburn Park nous possédons deux véhicules de pompage qui ont réussi avec succès les tests prescrits par cette norme.

Recommandation selon le Groupement technique des assureurs (GTA) pour une population de 5000 et plus :

«Un véhicule de première intervention ait moins de quinze ans, puis placé en réserve pour une période additionnelle de cinq ans. À la suite de cette période d'utilisation de vingt ans, le véhicule devrait préférablement être remisé».

Pour répondre aux besoins d'une échelle aérienne tel que recommandé et nécessaire, je vous propose la stratégie suivante. De prendre entente lors de nos discussions multi caserne avec soit Mont St Hilaire ou Beloeil pour l'utilisation de leur échelle aérienne lors de l'appel initial de tous nos risques catégorisés.

Dans les ententes multi caserne il faut cependant maintenir la gratuité pour le déplacement des véhicules de combat et que l'utilisation d'équipement réciproque tel qu'une pompe pour une pompe soit gratuit mais, que l'utilisation d'un équipement spécifique tel qu'une échelle aérienne dû au fait que nous n'en possédions pas une, soit tarifée à un tarif raisonnable tel que stipulé à l'article 33 de la Loi sur la sécurité incendie.

Je travaillerai à développer un projet à cet égard lors des rencontres multi caserne avec nos partenaires des municipalités voisines. Nos statistiques démontrent que nous ferions déplacer une échelle aérienne 34 fois compte tenu du fait que ces déplacements sont gratuits, je suppose qu'il n'y aura pas de charge.

Par contre, 10 fois sur ces 34 fois, nous procéderons à l'utilisation opérationnelle et c'est lors de ces 10 fois que nous aurions à payer le temps d'utilisation à un tarif pré déterminé.

Selon l'entente intermunicipale actuelle nous savons que le prix d'utilisation à l'heure est de 400\$. Maintenant je tenterai de voir si ces tarifs pourraient être négociés.

Voici une description de nos véhicules d'intervention :

VÉHICULE	DESCRIPTION	GIPM
228	Pompe marque Hale, construit par Levasseur en 2009, rencontre les règles et est muni d'un système à mousse CAF 1 ^{ère} autopompe GTA, moins de 15 ans.	1050
2028	Pompe marque Hale, construit par ? en 1994, certification ULC en ?, ne rencontre pas les règles de première autopompe GTA mais rencontre ceux de la 2 ^e autopompe 2 ^e autopompe GTA, plus de 15 ans et moins de 20 ans.	1050
1028	Unité de secours de marque International 4700 Lo Profile, 1998. Il sert au transport du personnel et possède une multitude d'équipements et un poste de commandement. Le véhicule rencontre la norme ULC-S515	-----
128	Unité de service, modèle Dodge Dakota 2007 Servant au transport du personnel et des équipements.	-----
828	Unité de service de marque Ford Éconoline, 1998. Servant au transport du personnel et pour le remorquage de l'unité 1528	-----
1528	Unité de sauvetage nautique de marque Zodiac Mark II d'une longueur de 14' avec une charge maximale de 2020lbs. et un moteur hors bord Yamaha de 25 HP.	-----
	Une pompe portative de marque Rabbit P509R	500

Un plan d'action doit être prévu et déposé au conseil municipal d'ici fin 2012 pour le renouvellement de certains véhicules de notre flotte.

Les recommandations proposeront un agenda d'acquisition qui tiendra compte de nos obligations. Nous souhaitons que ces priorités soit prise en compte dans les plans d'acquisition de la municipalité qui seront établies en collégialité avec la Direction générale et le Conseil municipal

L'entretien et les vérifications de nos véhicules sont effectués par les mécaniciens certifiés de la municipalité et lors des certifications selon les normes par des entreprises privées qui ont également des mécaniciens certifiés.

Le service de sécurité incendie d'Otterburn Park respecte la Loi 430 en effectuant la vérification de chaque véhicule avant le départ.

LA VÉRIFICATION AVANT LE DÉPART	
Actuellement	Nouvelle structure
Lors de la vérification des équipements une fois par semaine	Une fois par semaine sans sortie des véhicules durant la semaine
Après chaque sortie des véhicules	Une vérification après chaque sortie des véhicules
<i>Les services de sécurité incendie des municipalités de moins de 25000 habitants, à moins qu'elles fassent partie d'une communauté urbaine, ne sont pas soumis aux règles de la vérification avant le départ, ce qui ne les exempte pas des autres composantes du programme de vérification mécanique.</i>	

De plus, des formulaires édictant les vérifications mécaniques et les équipements sont en vigueur (voir annexe).

Actuellement

Tous nos petits équipements sont entretenus selon les normes en vigueur ou encore selon les recommandations du manufacturier sauf que notre méthode d'enregistrement est encore au crayon à la mine dans un livre de bord.

Le but recherché avec la nouvelle structure proposée :

L'équipe logistique aurait la tâche de s'assurer que les normes et recommandations sont suivies et qu'elles sont enregistrées dans un fichier interne et au besoin dans le logiciel EmergenSys. Par surcroît, il est possible d'en faire des enregistrements sous format électronique et de constituer des bases de données intéressantes à questionner par la suite.

ÉQUIPEMENT	DOCUMENTS INFORMATISÉS PRÉVUS POUR 2011
Échelles portatives	Ficher informatisé en 2011
Boyaux	Ficher informatisé en 2011
Vêtements de protection	Ficher informatisé en 2011
Appareils respiratoires	Ficher informatisé en 2011
Réservoir d'air respirable	Ficher informatisé en 2011
Détecteur 4 gaz	Ficher informatisé en 2011
Caméra thermique	Ficher informatisé en 2011
Radios portatives	Ficher informatisé en 2011
Système de téléavertisseurs	Une directive pour un essai hebdomadaire est prévue en 2011

OBJECTIF NO. 3 : L'INTERVENTION D'URGENCE DES RISQUES ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS

Force de frappe

En tenant compte des ressources existantes, structurer les services incendie, planifier l'organisation et la prestation des secours et prévoir des modalités d'intervention de manière à viser, dans le cas des autres catégories de risques, le déploiement d'une force de frappe optimale.

Le caractère optimal de la force de frappe implique ici la considération de l'ensemble des ressources disponible à l'échelle régional, et leur mobilisation de manière à favoriser des interventions efficaces sans pour autant compromettre la sécurité des personnes en cause, y compris les pompiers.

Il faut s'attendre à ce que les ressources acheminées au lieu d'un incendie soient plus importantes si le risque est plus élevé. Les tâches à effectuer étant plus nombreuses ou plus complexes, les difficultés associées à l'intervention requiert alors une expertise ou des équipements spécialisés.

Pour bien s'entendre sur la force de frappe nécessaire, l'ensemble des directeurs de notre MRC dont Otterburn Park fait partie, a donc décidé de présenter une structure d'intervention qui présente une force de frappe à quinze pompiers en quinze minutes selon les orientations du ministre.

Se basant sur le tableau de recommandations édictées par le Ministre, nous reproduisons ce tableau ci-après en y apportant les modifications présentant cette position unanime. Ainsi, nous croyons qu'une force de frappe de quinze pompiers en quinze minutes dépêchés par trois casernes différentes, amènera sur les lieux du sinistre trois véhicules de pompage d'eau ainsi que cinq pompiers par véhicule.

DÉPLOIEMENT DES RESSOURCES D'INTERVENTION EN FONCTION DU TEMPS DE RÉPONSE POUR UN BÂTIMENT CONSTITUANT UN RISQUE ÉLEVÉ ET TRÈS ÉLEVÉ		
RESSOURCES D'INTERVENTION EN MULTI CASERNES		
TEMPS RÉPONSE	⇒ 15 POMPIERS ⇒ 4500 LITRES/MINUTE ⇒ 3 AUTOPOMPES	
PROVENANCE DES EFFECTIFS	OTTERBURN PARK	⇒ 4 pompiers 1 équipe= 1 officier, 3 pompiers ⇒ 1 autopompe Un 5^e pompier se rajoutera à la 5^e année du schéma
AUTRES VILLES Mont Saint-Hilaire – Tous les secteurs Beloeil – Tous les secteurs		⇒ 4 pompiers ,1 autopompe ⇒ 4 pompiers, 1 autopompe Un 5^e pompier se rajoutera à la 5^e année du schéma
ENTRE 10 ET 15 MINUTES		<i>Délai compatible avec une intervention efficace.</i>

Tableau statistique représentant la réunion de la force de frappe en 2009 pour le service de sécurité incendie d'Otterburn Park.

FORCE DE FRAPPE 2009 RISQUE ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS		
MOIS	RISQUES ÉLEVÉS/ TRÈS ÉLEVÉS	RISQUES ÉLEVÉS/TRÈS ÉLEVÉS ENGAGÉS ALARMES MULTIPLES
Janvier	3	
Février		
Mars		
Avril		
Mai	1	
Juin		
Juillet	2	
Août	3	
Septembre	1	
Octobre		
Novembre		
Décembre		
TOTAL	10	0

RESSOURCES HUMAINES	RESSOURCES MATÉRIELLES	RESSOURCES
4 pompiers Otterburn Park	1 autopompe	Rappel de 8 pompiers pour les 4 premières années
8 pompiers autres villes	1 autopompe 1 échelle aérienne	

Vers la fin de l'année 2007, le central de répartition a intégré les protocoles de recommandations sur un lieu dans le logiciel de répartition EmergenSys RAO.

Ces protocoles permettent une répartition multi casernes automatique dès la retransmission de l'appel aux services d'incendie.

Pour être en mesure d'effectuer ce rappel, le service de sécurité incendie d'Otterburn Park revoit son plan de mise en service et ses protocoles de recommandations selon le type d'appel et en fonction du risque.

Ainsi, les risques élevés et très élevés proposeront la dépêche sur les lieux d'une intervention de ce type de risque, le nombre d'intervenants faisant l'objet de l'entente.

Le rappel de quatre pompiers d'Otterburn Park et le rappel simultané de 8 autres pompiers en provenance des villes de Mont St-Hilaire et de Beloeil jusqu'en 2015 ou le nombre passera à 15 pompiers total afin de se conformer aux orientations ministérielles.

Le service de sécurité incendie d'Otterburn Park, comme expliqué à l'objectif 2 « Intervention risques faibles et moyens » de ce document, prévoit mettre en fonction en début 2011 un système de garde externe permettant de compter sur quatre pompiers, c'est-à-dire un lieutenant, un opérateur de pompe et deux autres pompiers pour les quarts de jours et en 2015 un cinquième pompier s'ajoutera.

De plus, si l'intervention sur ces risques plus élevés nécessite le rappel d'intervenants additionnels soit pour prendre la relève ou pour effectuer des tâches additionnelles, nous pouvons compter sur le rappel progressif ou simultané des autres équipes du service de sécurité incendie d'Otterburn Park selon le modèle déjà présenté à la présente.

Comme vous l'aurez saisi, une intervention confirmée dans ce type de bâtiments peut nécessiter dans certains cas, l'utilisation de multiples équipes de combat.

Dans les cas de débordement, il est aussi possible de faire appel aux protocoles des entraides intermunicipale que le service de sécurité incendie d'Otterburn Park a signé avec ses partenaires.

RISQUES ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS MULTI CASERNES	
RESSOURCES HUMAINES	ÉQUIPEMENTS
4 Otterburn Park	1 autopompe
10 pompiers autres villes : -Mont St Hilaire -Beloeil Pour tous les secteurs	2 autopompes (échelles aériennes)



OBJECTIF NO. 4 : MESURES D'AUTOPROTECTION

Compenser d'éventuelles lacunes en intervention contre l'incendie par des mesures adaptées d'autoprotection.

Présentement à Otterburn Park la localisation des risques élevés ne présente aucune difficulté sur le plan de l'accès pour assurer une protection minimale contre l'incendie.

Par conséquent, il y a lieu pour de telles situations, que la planification de la sécurité incendie prévoit des mesures adaptées d'autoprotection, en recherchant partout où c'est possible la collaboration active des générateurs des risques concernés.

Ces mesures peuvent consister dans l'installation de systèmes fixes d'extinction ainsi que de transmission automatique de l'alerte au service de sécurité incendie. Le service de sécurité incendie à la demande des propriétaires a procédé en 2008 à une telle planification avec les assureurs de la chocolaterie la Cabosse d'or pour l'installation d'un système de détection (avertisseurs de fumée, détecteur de chaleur et de monoxyde de carbone) qui transmet l'alerte aussitôt détecté à la centrale de répartition des appels qui retransmet au service d'incendie.

Nous tendons à travailler de concert avec les travaux publiques de la Ville ainsi que le service d'urbanisme pour jouer un rôle de premier plan dans la promotion des mesures adaptées d'autoprotection et à la localisation des risques d'incendie sur le territoire.

Nous consulterons la norme NFPA 1141 « *Standard for Fire Protection in Planned Building Groups* » afin d'assurer un délai favorisant une intervention efficace en cas d'incendie pour toute nouvelle construction dans des secteurs inaccessibles ou problématiques.

Ainsi, une révision par le service de l'urbanisme de notre réglementation municipale et voir les dispositions du *Code de construction* afin d'obliger l'installation des systèmes fixes d'extinction ou de détection rapide de l'incendie pour de telles constructions.

OBJECTIF NO. 5 : LES AUTRES SINISTRES

Dans les cas des autres risques de sinistres susceptibles de nécessiter l'utilisation des ressources affectées à la sécurité incendie, planifier l'organisation des secours.

Sauvetage nautique

Le service de sécurité incendie d'Otterburn Park a depuis plusieurs années, un Zodiac de 14 pieds muni d'un moteur 25HP et d'une remorque.

En 2005, le service de sécurité incendie d'Otterburn Park offre la formation à ses pompiers et officiers «Sauvetage sur plan d'eau» incluant les notions de sauvetage sur glace offert par l'école nationale des pompiers. (Module 23)

À ce jour, presque tous les membres du personnel sont en mesure de porter assistance sur la rivière Richelieu à n'importe quel moment durant l'année dans toute situation d'urgence.

Le service de sécurité incendie d'Otterburn Park a acquis au fil du temps plusieurs équipements permettant d'effectuer des sauvetages sur glace; dont un «Rescue Alive» ainsi que les habits «Ice Commander» et d'un système d'éclairage pour les recherches en soirée.

Comme il avait été indiqué au document général du schéma de couverture de risque, la ville d’Otterburn Park souhaite toujours offrir ce service à la population régionale.

Matières dangereuses

Le service de sécurité incendie d’Otterburn Park fait appel à leurs confrères du service de sécurité incendie de Beloeil pour les interventions impliquant les matières dangereuses de plus de 50 litres, ceux-ci possèdent la formation et les outils spécialisés pour ces types d’intervention. De plus, certains membres de notre service font partie intégrante de cette escouade.

Présentement, il y a une entente avec le service de sécurité incendie de Beloeil pour toute incident à l’**usine de filtration**, ou entre autres, il y a une importante quantité de chlore liquide.

Services additionnels

Désincarcération

Selon la Loi de la sécurité incendie article 36, le service de sécurité incendie est chargé, avec les autres services concernés, **de la lutte contre les sinistres, du secours aux victimes d’accidents, du secours des personnes sinistrées et de leur évacuation d’urgence.**

Tenant compte de la Loi, la désincarcération est un service que nous tenons à offrir à la population. Tout service de sécurité incendie doit être en mesure de porter secours aux victimes d’accidents dans un délai compatible. La chance de survie suite à une collision augmente considérablement lorsque le temps de réponse des équipes d’urgence est rapide.

À Otterburn Park, les artères principales sont de plus en plus achalandées, nos projets de développement et ceux de nos voisins municipaux sont à la hausse. Les accidents de véhicules sur ces artères augmentent et nous devons être en mesure de répondre aux besoins. Depuis 2005, le service de sécurité incendie d’Otterburn Park a répondu à 5 appels pour des accidents de véhicules ou pour porter assistance suite à une collision. La superficie totale de la ville est de 5.2km carrés avec selon les statistiques de 2007, 57 km de rues sur le territoire.

Voici un bref aperçu des coûts à défrayer par la ville pour offrir ce service et les ristournes possibles :

Désincarcération			
Achat des équipements	- Pincés de vie - Durée de vie est de 20 ans		
Formation spécialisée D’une durée de 24h.	- 21 pompiers - 3 lieutenants - 3 cadres		
Résumé des ristournes			
-SAAQ	500.00\$ / véhicule lors de l’utilisation des pincés	500.00\$	x
-Tarification des non-résidents	1 500.00\$ / véhicule avec ou sans l’utilisation des pincés (assurances) 1 autopompe avec les pincés	1500.00\$	x

Tel que décrit au document général du schéma de couverture de risques, nous reverrons sur une base régionale, le fonctionnement de l'ensemble des directives actives reliées à cet objectif.

Cependant, je crois que nous devons continuer nos entraînements du personnel pour les services dont nous sommes formés et ainsi permettre au moins des interventions de base de façon sécuritaire d'ici à ce que soit mis sur pied de façon régionale, les types de services dont nous offrirons

Les objectifs 6, 7 et 8 des orientations du Ministre seront traités au schéma de couverture de risques conçu par la municipalité régionale de comté et ne font pas partie intégrante de ce document.

OBJECTIF NO.6 : MAXIMISER L'UTILISATION DES RESSOURCES CONSACRÉES À LA SÉCURITÉ INCENDIE

Ceci consiste à réviser les structures et les façons de faire des municipalités de manière à maximiser l'utilisation des ressources, à accroître leur efficacité et à réduire les coûts pour les citoyens.

OBJECTIF NO.7 : PRIVILÉGIER LE RECOURS À PALIER SUPRA MUNICIPAL DES MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ (MRC) POUR L'ORGANISATION OU LA GESTION DE CERTAINES FONCTIONS RELIÉES À LA SÉCURITÉ INCENDIE.

OBJECTIF NO.8 : PLANIFIER LA SÉCURITÉ INCENDIE DANS LE SOUCI D'EN ARRIMER LES RESSOURCES ET LES ORGANISATIONS AVEC LES AUTRES STRUCTURES VOUÉES À LA SÉCURITÉ DU PUBLIC, QUE CE SOIT EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ CIVILE, D'ORGANISATION DES SECOURS, DE SERVICES PRÉ HOSPITALIERS D'URGENCE OU DE SERVICES POLICIERS.

Pour ce qui est de ces trois derniers objectifs et comme précisé précédemment, nous prévoyons avoir des discussions à la MRC au cours des prochaines années sur les périodes que couvre le schéma.



La gestion par objectif (GPO)

Lors d'une intervention d'urgence, nous travaillons par chaîne de commandement dans le but très précis que chacun sache qui commande.

Article 39 de la Loi sur la sécurité incendie « *La direction des opérations de secours lors d'un incendie relève de l'autorité du directeur du service de sécurité incendie ou, en son absence, d'un pompier qu'il a désigné.* »

Nous savons qu'il n'y a pas seulement les interventions d'urgences qui préoccupent les cadres d'un service des incendies. Une multitude de tâches nous attendent qui doivent être planifiées et exécutées par l'organisation.

Pour réussir, la gestion participative des équipes en logistique, en formation et en prévention est une méthode exemplaire pour créer une motivation parmi tout le personnel.

Les chefs aux opérations travailleront en collégialité avec les lieutenants qui eux auront la responsabilité de transmettre aux membres de l'équipe les tâches spécifiques à accomplir. La **responsabilisation** ainsi que la **décentralisation** des tâches seront les méthodes de gestion privilégiées que nous utiliserons.

Le chef aux opérations de chaque équipe aura à **planifier** et **organiser** son activité spécifique pour la totalité du personnel. Par la suite, un programme sera transmis aux autres responsables qui eux, auront la tâche de voir à **diriger** ce programme pour les membres de leur équipe. L'atteinte des objectifs parviendra suite à un **contrôle** continu effectué par les officiers supérieurs responsables. (PODC)

Annuellement, un rapport sur les activités spécifiques de chaque équipe de gestion devra être rédigé en vertu de la Loi en sécurité incendie (article 35). Il devra être adopté par résolution avant d'être transmis au ministre. De plus, ce rapport doit aussi comprendre les projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie.



CONCLUSION

La mise en place d'une nouvelle structure du service constitue un travail d'envergure qui nécessitera la participation de tout le personnel pour la réussite dans un temps limité. Nous devons être conscients qu'avec l'adoption du schéma de couverture de risques par le ministère de la sécurité public et de l'adoption de celui-ci par la MRC en septembre 2010, l'échéancier pour cette nouvelle réorganisation proposée nous obligera à consacrer du temps précieux pour mettre en œuvre le plan stratégique ci-haut décrit.

Tous auront des tâches spécifiques aux besoins du service et personne ne sera épargné dans la réorganisation de celui-ci. Le conseil municipal pour sa part devra faire l'adoption d'une série de mesures et de gestes qui seront proposés.

Il est clair que l'ère nouvelle est arrivée. Le pompier à temps partiel qu'il soit homme ou femme fera face à des défis de taille. La passion et la motivation doivent demeurer présentes dans ce métier et cela sera une priorité constante auprès des troupes.

Le plan de mise en œuvre inclus dans ce document comprend une multitude d'objectifs que nous devons mettre en place. Ces objectifs décrits sous forme de volets assureront la rencontre des attentes des orientations du ministère et de la Loi en sécurité incendie. L'objectif premier, la protection de la population et de leur patrimoine par des moyens efficaces et biens établis selon la règle de l'art.

Une révision continue des méthodes de gestion administrative et le dépôt de plans d'action pour chaque catégorie d'activité seront de mise pour atteindre l'accomplissement de notre mission.

En bref, tout ceci viendra avec des investissements humains et monétaires que la municipalité doit tenir compte. Les coûts dévoilés dans ce document sont à titre indicatif, réellement évalué avec les indicateurs que j'avais en ma possession mais ces coûts peuvent peut-être variés.

Voici un résumé de la réorganisation nécessaire :

- La modification de l'organigramme actuel vers une structure dont les tâches et responsabilités de chacun sont bien connues et exécutées;
- Une réorganisation des équipes de travail pour mieux répondre à nos besoins;
- S'assurer d'une force de frappe qui rencontre les orientations du ministère de la sécurité public et les besoins du multi caserne;
- Une meilleure répartition des ressources;
- Faire la catégorisation de nos appels;
- Faire un plan de mise en service des effectifs ce qui inclura des périodes de garde externe et de mise en disponibilité;
- Établir un niveau d'évolution des appels selon la gravité de l'évènement;
- Procéder à la catégorisation de nos risques;
- Ces changements permettront de mieux répartir les ressources monétaires selon les vrais besoins;

- La création d'un calendrier qui assure le suivi de l'échéancier prévu pour l'atteinte des objectifs du service;
- La rencontre des objectifs de prévention annuelle;
- La rencontre des objectifs de formation et d'entraînement pour mes pompiers selon les normes de l'école nationale et NFPA 1720.

DIAGRAMME DE DÉPÔT DES PLANS D'ACTION



Véhicules d'intervention:

- CAN ULC-S515-1998 pour les autopompes;
- Loi 430 pour véhicules lourds, programme d'inspection préventive;
- CAN-ORD-C822.13, maintenance des pompes;
- CAN ULC-S515 et NFPA 1932 sur les échelles du service;

Équipements :

- NFPA 1961 et 1962 sur les tests de boyaux et leurs accouplements;

Vêtements de protection :

- BNQ 1923-030, entretien des vêtements de protection des pompiers;
- BNQ 1923-410, entretien et inspection des casques des pompiers;
- NQ 1923-500, entretien et inspection des bottes de protection;
- BNQ 1923-750, entretien et inspection des gants de protection;

Appareils respiratoires individuels autonomes :

- CAN-CSA Z94.4, entretien des appareils respiratoires autonomes;
- CAN-CSA Z180.1 sur la qualité de l'air;
- NFPA 1981 sur l'entretien du circuit d'air respirable;

Autres normes applicables :

- NFPA 10 sur l'entretien des extincteurs portatifs utilisés par le service;
- Équipements nautiques NFPA1006

Le suivi doit être fait par carnet de route et inscrit dans un processus de conservation élaboré en vertu de la Loi sur l'archivage.

Tableau synoptique

ENJEUX

ORIENTATIONS

AXES D'INTERVENTION ET OBJECTIFS

MISSION
Assurer à la collectivité d'Otterburn Park, la protection des personnes et des biens, l'organisation de sauvetages et des secours en protégeant leur vie, leur santé ainsi que celle de leur patrimoine. Prévenir des sinistres par l'élaboration du schéma de risques et par l'application des règlements municipaux.

VISION
Contribuer au développement durable, économique et social des Otterburnois par la mise en œuvre d'une réglementation appropriée, de programmes de support à la population, d'éducation du public et d'inspections continues.

MISE EN OEUVRE DU SCHÉMA

Mettre en place une organisation plus responsable et plus efficace en matière de sécurité incendie afin de répondre à la Loi et aux orientations du ministre.

1. Prévention
 - Revoir notre réglementation
 - Faire l'inspection périodique des risques
 - Programme de visite résidentielle
 - Procéder à la mise en place d'activité d'éducation du public
2. Intervention
 - Développer une réponse multi casernes de 10 pompiers en 15 minutes à l'intérieur d'un périmètre urbain
 - Revoir les programmes de formation du personnel (Canevas de l'ENPQ)
 - Programme d'entraînement continu
 - L'atteinte d'une force de frappe selon les règles de l'art
3. Intervention sur tous les types de risques
 - Par le développement de nos méthodes de travail
 - Par les ententes intermunicipales spécifiques.
4. S'assurer de la conformité de notre alimentation en eau
5. Mise en place des mesures d'autoprotection si nécessaire

RÉORGANISATION DES OPÉRATIONS

Répondre plus efficacement aux appels d'urgence et ainsi être capable de prendre en charge la population en temps de crise.

- Mettre en place une nouvelle structure de 3 équipes qui nous permettront de respecter les normes applicables
- S'assurer de la représentativité de la ville par un chef en devoir en tout temps
- Une réorganisation de la réponse aux urgences, par une meilleure catégorisation des appels ainsi qu'un réaménagement des plans de mise en service
- Mettre en application un système de garde externe.
- Établir un mode de gestion par objectif
- Mettre en place un calendrier de formation et d'entraînement qui répondra aux besoins opérationnels
- S'assurer que les équipements et leur entretien répondent aux normes

RÉORGANISATION ADMINISTRATIVE

Mettre en place un système de gestion basé sur la GPO, et ainsi rencontrer les règles de l'art pour un service de sécurité incendie.

- Établir un système de gestion par objectif pour chaque secteur d'activité
 - Logistique
 - Formation
 - Prévention
- Créer un agenda annuel de réalisation
- Mise en application du système informatisé de gestion des incendies EmergenSys
- Mettre en place un système d'étalonnage et de cueillette de données
- Confectionner un rapport annuel
- Suivi et contrôle des activités de formation, logistique et de prévention.
- Mettre en place un système de directives incluant spécifiquement les LDON, DOS
- Mettre en place un système de bureautique pour faire le suivi des dossiers tels que la paie, le budget, les achats les revenus et la prévention